

Archives départementales de la Haute-Vienne

2 G

**Chambre ecclésiastique
du diocèse de Limoges
(1399 - 1789)**

Fusion de l'inventaire sommaire
par A. Leroux et C. Rivain (1908)

et du répertoire numérique
par A. Petit (1931)

Limoges

2021

Corps du répertoire

DOCUMENTS ANTERIEURS A L'INSTITUTION

2 G 1 Mandatement d'Étienne Aumoin, abbé de Saint-Martial, receveur général dans le diocèse de Limoges, à l'archiprêtre de Lubersac, lui enjoignant d'avertir les bénéficiers de son archiprêtre d'avoir à payer le montant de leurs décimes, réduit en raison de la pauvreté du clergé Limousin.

1399

2 G 2-6 Impositions sur le clergé du diocèse.

1511-1614

2 G 2-5 Documents divers. 1511-1614

2 G 2 1511-1548

7 pièces parchemin.

Mandement du roi Louis XII du 2 septembre 1511, adressé à tous ses baillis, sénéchaux, prévôts et autres officiers de justice, leur annonçant la levée d'un subside de 80 000 l. sur les biens ecclésiastiques (subside accordé par l'assemblée du clergé de France réunie à Tours, puis à Lyon (1511), pour les frais de voyage et d'entretien des prélats députés au concile général), leur ordonnant de prêter main-forte à l'évêque de Limoges pour la levée d'une somme de 2 000 l. à laquelle a été cotisé son diocèse, et prescrivant enfin à tous de déférer devant le Conseil du roi exclusivement les différends qui surgiront au sujet de cet impôt (vidimus donné à Limoges le 15 novembre 1511 par Jean Mignon, notaire apostolique, curé de Saint-Priest près d'Aixe).

Lettres patentes données à Blois au mois d'août 1522, déclarant tous les biens tant nobles que roturiers du clergé du diocèse de Limoges exempts des droits de main-morte, de franc-fief et de l'aide pour l'entretien des gens de guerre, par suite de la promesse d'un subside de 22 250 l. t. faite au roi par le dit clergé (vidimus de 1535 et 1548).

Procès-verbal dressé par Jean Prouhet, lieutenant général du gouverneur de Limoges et sénéchal du Limousin, de la délivrance de diverses copies des lettres patentes de 1522 ci-dessus et des quittances qui suivirent ; lettres patentes et quittances conservées aux archives du chapitre cathédral, 15 mai 1535.

Quittances diverses du subside de 1522 délivrées en faveur de l'évêque de Limoges et de son clergé par Jacques Ragueneau, receveur royal (1522-1523) ; vidimus de 1535.

2 G 3

1550-1574

8 pièces et cahiers in-8°, 15 feuillets parchemin, 1 pièce papier, 1 sceau.

Lettres royaux pour la répartition des décimes ordinaires accordées par le clergé de France en 1550.

Mandement à l'évêque de Limoges d'avoir à faire assembler le clergé de son diocèse pour voter un subside de 34 484 l. équivalent à quatre décimes des revenus dudit clergé, 1555.

Copie en forme de l'assemblée synodale du clergé du diocèse de Limoges pour le vote des décimes demandées par le roi, 1555.

Lettres patentes : relatives à la levée des décimes accordées au roi par l'assemblée de Poissy, 1561 ; relatives à la décime extraordinaire de 1574 ; relatives à l'aliénation du temporel du clergé en 1574 ; relatives à la vente du domaine royal et à l'aliénation du temporel du clergé.

Rôle de la répartition des décimes en 1574.

2 G 4

1557-1568

7 pièces parchemin, 1 pièce papier.

Lettres patentes de Henri II adressées à l'évêque de Limoges ou à ses vicaires, ordonnant de réunir le clergé du diocèse pour le vote et département d'un don gratuit de 34 424 l., nécessaire au roi pour chasser le roi d'Espagne de la Picardie, et d'une somme de 92 l. 9 s. 4 d. destinée aux chanoines du chapitre de Théroouanne chassés de leur église et réfugiés à Boulogne, sommes auxquelles le diocèse a été cotisé. Saint-Germain en Laye, 29 nov. 1557.

Déclaration du roi, du 14 juin 1558, portant que les décimes du diocèse de Limoges seront perçues suivant le rôle dressé en 1516 par M. Du Faux, président du parlement de Toulouse.

Ordonnance de Charles IX relative à la juridiction attribuée aux syndics et députés du clergé de France sur le fait des décimes, 5 juin 1568 : « *Vu les lettres patentes du 15 octobre 1567 approuvant un contract passé le 28 oct. 1561 entre le roi de France et son clergé, contract qui permettait audit clergé de nommer des receveurs des décimes et autres officiers, et attribuant aux syndics et députés du clergé la connaissance des procès relatifs aux décimes, sans à appeler avec eux deux ou trois conseillers du Parlement ; vu le petit nombre des syndics du clergé et la difficulté pour eux de se réunir en nombre suffisant : est ordonné que deux ou trois des syndics ou députés du clergé pour le moins, tant de ceux qui l'ont été précédemment que de ceux qui le sont actuellement, pourront, en cas d'absence, maladie ou empêchement des autres syndics procéder au jugement de toutes les causes relatives aux décimes, appelés avec eux deux conseillers du Parlement ou trois conseillers si les syndics ne sont que deux* ». (Copie collationnée de cette ordonnance, délivrée par le greffier du clergé de France aux députés du diocèse de Limoges sur leur requête, 30 juillet 1568).

Quittances délivrées par François La Jaurie, commis à la recette des deniers pour la suppression de l'impôt sur le vin, en faveur de Michel Barbès, commis à la recette des décimes du clergé du diocèse de Limoges destinées à la suppression de ce même impôt, 1566.

Déclarations des frais extraordinaires faits par Michel Barbès, commis à la recette des décimes et subventions du diocèse de Limoges (1562-1565), arrêtée en 1565 par les députés du clergé du diocèse.

2 G 5

1559-1614

37 pièces parchemin, 1 pièce papier (1 impr.).

Arrêt du Parlement de Bordeaux condamnant les habitants de la paroisse de Troche en Haut-Limousin à payer la dîme de paille et grain sur-le-champ, nonobstant toute coutume contraire, à peine du fouet et de 10,000 livres d'amende, 7 juillet 1559.

Quittances : de l'impôt de vin payé par le clergé de l'élection de Limoges au lieutenant-général de la sénéchaussée, 1568 ; de la quote-part payée par le clergé du diocèse pour le subside d'un million accordé au roi, 1599 et ss.

Quittances délivrées par Michel de Cueille, receveur général des finances à Riom, aux différents acquéreurs des biens ecclésiastiques du diocèse de Limoges, 1563-1564.

Mandats de paiements adressés au receveur des décimes par le député du clergé, 1581-84.

Comptes des restes à recouvrer sur l'aliénation du temporel du diocèse de Limoges en 1576, baillés par MM. Jean Scellière et Anthoine de Miomandre, receveurs des décimes, à leurs successeurs, maîtres Audoy et Pierre de Maleden, après 1580. = État des dépenses faites pour les affaires du clergé par Pierre de Maleden et Mathieu de Maleden, son fils et successeur en l'office de receveur des décimes, et le sieur Charillon, 1596-1611, etc.

Quittances de Antoine Vachier, Jacques Ferrier et Pierre Tailhandier, successivement receveurs généraux des décimes de la généralité d'Auvergne, en faveur des sieurs Pierre et Mathieu de Maleden (1610-1612).

Lettre du sieur Guillaume Héricart, avocat, habitant de la Ferté-Milon en Valois, au sieur Maleden, pour le prier de vouloir bien payer à demoiselle Marguerite de La Voye, veuve de feu Léonard de Faye, une somme de 1 050 livres (1614).

2 G 6

Obligations et quittances. 1582-1600

2 G 7-12

Aliénation et rachat des biens du clergé.

1561-1595

2 G 7

1562-1567

7 pièces parchemin, 2 pièces et 1 cahier in-8°, 15 feuillets papier.

Édit de janvier 1563 portant révocation de l'édit de mai 1562 qui avait ordonné la vente des biens du clergé de France jusqu'à concurrence de 100 000 écus d'or au soleil de rente annuelle constituée par le roi en faveur de ce même clergé ; l'édit de 1563 ordonne d'arrêter la vente et décide que les bénéficiers dont les biens ont été vendus pourront dans l'an et jour les racheter en remboursant aux acquéreurs le prix d'achat et leurs loyaux coûts.

Déclaration du Présidial de Limoges au sujet de l'exécution du précédent édit ; déclaration faite le 11 fév. 1564 à la requête de messire Jessé Godel, vicaire général du diocèse, et des chanoines du chapitre Saint-Étienne, agissant tant en leur nom, qu'au nom des députés du clergé du diocèse.

Lettres patentes de Charles IX approuvant le département sur le clergé de France de la subvention destinée à amortir l'emprunt fait par ledit clergé à la ville de Paris pour le rachat de son temporel aliéné, 19 mars 1567.

Extrait dudit département : diocèse de Limoges : 1 728 l. 18 s. 8 d.

Ventes de divers biens ecclésiastiques du diocèse de Limoges faites en vertu des édits susdits : rentes et autres droits seigneuriaux appartenant à Guillaume Berthon, abbé de Solignac (Sollompnhat) sur les lieux et villages de La Jouvye, paroisse d'Aunge (Augne), La Reynie, Beyssat, Las Vergnas, Mas-Andrieu, Mas-Probostau, moulin du Pont-Rompu, (Augne), Pracheny, (paroisse de Journhat), en faveur de messire Antoine Chauveron, chevalier, seigneur de Journac (1563).

Arrentement d'un setier de froment et de 30 sols sur le pré appelé du Meunier, près Limoges, appartenant à Messire Jacques Jouviond, abbé commendataire de Saint-Martin de Limoges (1563), etc.

2 G 8

1563-1568

30 pièces parchemin, 30 pièces papier.

Ventes passées par devant messire Gaultier Bermondet, sgr. de Saint-Laurent-sur-Gorre et La Quintaine, coseigneur de la baronnie de Fromental et de Pennevayre, président du présidial de Limoges, commissaire député à l'aliénation de 2 000 écus d'or de rente à prendre sur les bénéficiers du diocèse de Limoges pour la part de ce diocèse dans les 100 000 écus dus au Roi : ledit Bermondet résidant en la ville de Saint-Léonard à cause de la peste qui sévissait alors à Limoges et ès lieux circonvoisins (1562-1563).

Pièces diverses, procès-verbaux d'estimation, affiches annonçant la vente, soumissions des acquéreurs, procès-verbaux d'adjudication, quittances du prix d'achat, etc. relatives aux biens du chapitre cathédral de Limoges, ci-après : fondalité et justice du village de La Grelière, paroisse de Saint-Junien ; rentes sur le village des Chézauds, paroisse de Feytiat ; vismerie (oseraie) au ruisseau de Merdanson, près le pont Saint-Martial à Limoges ; rentes sur les terres appelées du Mas-Chanoine, ou encore de Las Ribas au village de Las Audoynas, paroisse de Saint-Christophe ; rentes sur le village d'Uzurat ; rentes sur le village de Trenchepie, paroisse de Verneuil ; rentes sur divers villages dépendant des paroisses de Boisseuil et de Feytiat, adjugées à noble Guillaume de Douhet, sgr de Chambon ; — rentes sur le village de Lengault, paroisse de Saint-Geniès, etc., etc. — Pièces relatives au rachat de quelques-uns de ces biens : déclaration des frais et loyaux coûts faits par acquéreurs ; pièces de procédure (1563-1568).

2 G 9

1568-1588

6 pièces parchemin, 2 pièces et 1 cahier in-8° papier, 9 feuillets papier.

Aliénations des biens du clergé autorisées par bulles des papes de 1568, 1574 et 1576. — Copie d'une bulle du pape Pie V autorisant l'aliénation des biens du clergé jusqu'à concurrence de 50 000 écus de rente, pour subvenir aux frais de la guerre contre les réformés (1^{er} déc. 1568). — Ventes faites par devant Jessé Godet, prévôt de la collégiale de Saint-Junien, vicaire-général et official du diocèse, et Joseph Lamy, lieutenant particulier en la sénéchaussée et présidial de Limoges, commissaires subdélégués par les cardinaux de Lorraine et de Bourbon à l'aliénation des biens ecclésiastiques du diocèse de Limoges jusqu'à concurrence de 450 écus de rente. — Vente d'une rente sur le village de La Forêt, appartenant à Mathieu Benoist, prévôt d'Ambazac, pour sa cote d'un écu

de rente revenant à 24 écus de capital, chaque écu de 53 sols en faveur de Valérie Bayol, veuve Benoist, et de ses enfants (1572). — Autre vente, en faveur des mêmes, de rentes sur le village de la Pénélie, paroisse de Château-Chervix, appartenant au prévôt de la dite paroisse (1573). — Aliénation du temporel du clergé autorisée par bulles du pape pour payer au roi une subvention de 1 500 000 livres promise en 1574 et une autre subvention de 50 000 écus de rente promise en 1576 : Pierre Benoist, official et vicaire général de Limoges et Syméon Du Boys, lieutenant en la sénéchaussée, commissaires subdélégués à l'aliénation des biens du diocèse de Limoges. — Aliénation faite le 7 août 1573 par noble Poncet des Cars (« d'Escars »), prévôt de Roziers, en faveur de Gabriel Grandin, écuyer, de 5 ll le village de Meyris, paroisse de Blond ; — autre de 10 livres sur divers villages de la paroisse de Blond (1578). — Vente au profit de messire François Condé (Coude) des Cars de diverses rentes sur le village de Massias, paroisse de Bussière-Galant, appartenant au prieur de ladite paroisse, 12 janv. 1579. — Procuration donnée par Gaspard et Mathieu Benoist, bourgeois de Limoges, pour comparaître devant Charles, cardinal de Bourbon, Louis, cardinal d'Este, Pierre de Gondy, évêque de Paris, Florentin Renard, président aux enquêtes du Parlement, et Rou Broue (?), conseiller au dit Parlement, commissaires délégués par le pape à l'aliénation du temporel du clergé (22 sept. 1579). — Lettres patentes au sujet de la convention intervenue entre le clergé de France et le sieur Scipion Sardini pour le paiement d'une somme de 500 000 écus due au roi, au lieu et place de l'aliénation des biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de 50 000 écus de rente, autorisée par bulles du 30 juillet 1587. Le clergé abandonne au sieur Sardini et à ses associés tous les offices de receveurs et contrôleurs particuliers des décimes créés dans chaque diocèse et tous les droits et gages qui y sont attachés, sous la réserve du droit de rachat par chaque diocèse, 6 août 1588.

- 2 G 10 Pièces diverses relatives aux impositions ecclésiastiques et spécialement à l'aliénation du temporel du clergé. 1561-1595
17 pièces parchemin, 4 pièces papier.
- 2 G 11 Relevé des aliénations des biens du clergé. 1577
In-8°, 66 feuillets, papier.
- 2 G 12 Rachat du temporel du prieuré de l'Artige qui avait été aliéné. 1565-1568
- 2 G 13 Nomination par le clergé du diocèse de Limoges de trois députés aux états de Blois
1598

DOCUMENTS DE L'INSTITUTION

- 2 G 14 Composition de la Chambre ecclésiastique de Limoges.
17 pièces + 4 cah. in-8°, 8, 9, 10 et 12 feuillets, papier.

Nomination faite par Mgr. François de La Fayette, évêque de Limoges, et les députés du clergé du diocèse, de deux membres de la chambre ecclésiastique pris dans le chapitre cathédral : (MM Guillaume de Verthamon, chantre, et Pierre Poilevé, chanoine), conformément à l'acte synodal du 19 oct. 1628, sauf confirmation de la dite nomination par le prochain synode diocésain (13 novembre 1628). — Nomination faite par le clergé du diocèse de Limoges, réuni en synode, le 25 oct. 1646, des députés de la chambre ecclésiastique, à savoir : Antoine Saige, official et vicaire général ; Martial Pabot et Jean Manez, chanoines de l'église cathédrale ; l'abbé de Jamat, augustin ; Paul Jarrige, doyen de Saint-Yrieix ; François de Montaignat, prévôt de Chambon ; François Tardieu, prieur de Lussat ; Jehan de Loyat, archiprêtre de Saint-Exupéry ; Annet de La Personne, curé de Perpezac-le-Blanc et official du Bas-Limousin ; Guillaume du Mas, curé de Marcillac ; Nicolas de Cros, curé de Saint-Maurice de Limoges. Joseph de Verthamon est élu syndic du diocèse. Suit la liste de tous les ecclésiastiques qui ont pris part à cette nomination et signé l'acte. — Pièces d'un procès entre Joseph de Verthamon, syndic du clergé, et le syndic du chapitre cathédral Saint-Etienne ; ce dernier appelant de l'ordonnance synodale précédente, comme attentatoire au droit prétendu par le chapitre de désigner lui-même les deux chanoines qui doivent faire partie de la chambre ecclésiastique (1646-1648). — Arrêt du bureau provincial ecclésiastique de Bourges (24 nov. 1648), déboutant le syndic du chapitre de son appel et le condamnant aux dépens. — Confirmation par les membres de la chambre ecclésiastique (22 fév. 1690) de la nomination faite par M gr l'évêque de Limoges, de Maître Balthazard de Voloudat à la place de député à la dite chambre, en remplacement de Pierre Mercier, ancien official et député, décédé. — Nomination par les membres de la chambre ecclésiastique de Me Joseph Couturier de Fournoue, docteur en théologie, curé de Saint-Pierre-le-Château, à la place de substitut du syndic du clergé (20 sep. 1725). — Nomination de M. Lamy de Luret comme syndic du diocèse (1786).

2 G 15

Composition de la Chambre ecclésiastique.

1647-1648

Procès entre le syndic du clergé et le chapitre cathédral, touchant le droit réclamé par celui-ci de nommer deux de ses membres pour faire partie de la Chambre ecclésiastique.

2 G 16

Chambre ecclésiastique du royaume.

15 pièces, papier.

1755

Renseignements fournis par quelques chapitres cathédraux sur la composition et les fonctions des membres des chambres ecclésiastiques.

2 G 17-20

Offices de la Chambre ecclésiastique.

1622-1765

2 G 17

Offices pour la levée et le contrôle des décimes. 1622-1708

13 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

Offices de contrôleur ancien et de contrôleur alternatif des décimes : quittances de 12.417 livres 19 s. délivrées par Philippe Daguesseau, sieur de Lormaison, receveur général du clergé de France, à Jean Vidaud l'aîné, pour le paiement de la finance de l'office héréditaire de contrôleur ancien des décimes au diocèse de Limoges, créé par édit de décembre 1621, aux gages de 1.024 livres 16 s. 7 d. (1^{er} avril 1622). — Autres quittances pour augmentations de gages en faveur de Jean Vidaud, et à partir de 1701 en faveur de Pierre Faulte, successeur de Vidaud : ces quittances sont délivrées par les receveurs généraux du clergé et contresignées par les agents généraux dudit clergé (1626-1708). — Quittance de 1.178 livres délivrée à M^{gr} l'évêque et à Messieurs les syndics et députés du clergé du diocèse, propriétaires de l'office de contrôleur alternatif des décimes, pour l'augmentation de gages attribuée audit office par le clergé en 1705 (10 janvier 1708).

2 G 18

Offices de receveurs et de contrôleurs des décimes. 1623-1716

9 pièces, parchemin ; 81 pièces + 1 cahier in-8°, 21 feuillets, papiers ; 2 sceaux.

Extrait de l'édit du roi portant création d'offices héréditaires de conseillers receveurs et contrôleurs particuliers triennaux des décimes : septembre 1628. — Lettres patentes portant permission aux diocèses de rembourser les finances des offices de receveur alternatif, de nouvelle création : 4 mars 1623. — Arrêt du Conseil d'Etat portant règlement sur le mode de remboursement : décembre 1625. — Autre arrêt portant défense aux receveurs et contrôleurs des décimes d'exiger d'autres droits que ceux qui leur sont attribués par les contrats avec le clergé, comme aussi de se pourvoir pour la clôture de leurs comptes ailleurs que par devant les chambres ecclésiastiques : 27 mars 1634. — Autre arrêt de septembre 1676 entre le syndic du clergé d'Agen et le sieur Pierre de La Trompe au sujet des gages et profits attribués aux offices de receveur alternatif et contrôleur ancien des décimes. — Gages du receveur ancien des décimes du diocèse de Limoges de 1606 à 1701, d'après les comptes des officiers pourvus de cet office : Mathieu Maledent (1606-1615), Jean Maledent (1616-1631), Mathieu Maledent, fils de Jean (1649-1682), Charles de Maledent (1685-1701). — Procès entre Pierre François Ogier, receveur général du clergé de France, saisissant réellement l'office de receveur ancien des décimes du diocèse de Limoges, demandeur d'une part, et les sieurs Pierre de Maledent, sieur de Viers, lieutenant général d'épée à Brive, et Du Verdier, tuteur et curateur des enfants mineurs de défunt Charles de Maledent, en son vivant lieutenant général à Brive et receveur ancien des décimes du diocèse de Limoges, défendeurs d'autre part : pièces de procédure, mémoires et arrêts relatifs à ce procès (1712-1715). — Lettre de messire Ogier à son procureur à la cour, lui ordonnant de suspendre toutes poursuites, parce que le diocèse de Limoges est devenu propriétaire de l'office de receveur ancien, et qu'il en a consigné la finance jusqu'à la reddition des comptes du receveur (sans date). — Délibération de la chambre ecclésiastique autorisant le syndic du diocèse à consigner le montant de la finance et des loyaux coûts de l'office de receveur ancien des décimes : 13 avril 1715. — Acte de consignation de 70.000 livres pour le montant de la finance et 500 livres pour les loyaux coûts, fait au greffe de la chambre ecclésiastique par le syndic du diocèse : 2 mai 1715. — Arrêt du conseil d'Etat confirmatif de toutes les ordonnances de la chambre ecclésiastique de Limoges contre les sieurs de Maledent : 13 juillet 1716.

2 G 19

Offices d'huissiers aux décimes. 1639-1763

5 pièces + 3 cah. in-8°, 6, 8, 11 feuillets, parchemin ; 109 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8°, 6, 9, 13 ff. (3 imp.) papier ; 1 sceau.

Procès entre les officiers de la chambre ecclésiastique du diocèse de Limoges, et maître Pierre Declareuil, huissier aux décimes du dit diocèse, au sujet des provisions d'offices levées par lui aux parties casuelles en 1758 et que la chambre refusait d'enregistrer (1758-1763) : pièces produites dans ce procès. — Edit de mai 1639, portant création de deux offices héréditaires d'huissiers aux décimes en chaque diocèse du royaume, auxquels huissiers est attribué exclusivement le droit de faire les poursuites et contraintes pour le recouvrement des décimes du clergé (copie). — Edit portant révocation de la création des offices d'avocats et procureurs du roi aux officialités, de garde-scels aux expéditions ecclésiastiques et d'huissiers aux décimes : Reims, juillet 1641. — Provisions de l'office héréditaire d'huissier aux décimes du diocèse de Limoges, accordées par le roi à Martial Dufournieux : 29 avril 1714. — Provisions du même office en faveur de Pierre Declareuil, 30 novembre 1758 ; requête de ce dernier pour faire enregistrer ses provisions à la chambre ecclésiastique ; refus de celle-ci attendu que les offices d'huissiers aux décimes ont été supprimés par édits de 1641 et de 1705. — Mémoires, requêtes, dits et contredits fournis par les parties devant le Grand Conseil. — Correspondance échangée entre l'évêque de Limoges et le syndic du diocèse d'une part, et les agents généraux du clergé d'autre part, au sujet de cette affaire ; lettres signées des abbés de Broglie, de Juigné, de Janailbac, etc. et revêtues de leurs cachets. — Lettre de M. Bertin, contrôleur général des finances, à Mgr l'évêque de Limoges, l'informant qu'il a donné ordre de rembourser les huissiers des décimes : 16 juin 1762. — Arrêt du Conseil, portant que les provisions d'huissiers aux décimes obtenues par les sieurs Declareuil et Bardinet seront rapportées comme subreptices, sauf à eux à se pourvoir pour le remboursement des sommes qu'ils pourraient avoir payées : 29 août 1762. — Désistement pur et simple du sieur Declareuil de tous les droits et actions qui pouvaient lui appartenir au sujet de l'office d'huissier aux décimes : 5 mars 1763.

2 G 20

Offices divers. 1720-1765

7 pièces, parchemin ; 10 pièces + 1 cahier in-4°, 7 feuillets, papier.

Quittances des finances et augmentations de gages des offices suivants : greffier des insinuations ecclésiastiques créé par édit de décembre 1691 ; — greffier des domaines des gens de main-morte créé par édit de décembre 1691 ; — contrôleur du greffier des insinuations ecclésiastiques créé par édit d'octobre 1703 ; — contrôleur du greffier des domaines des gens de main-morte créé par édit de 1703 ; — greffier, garde et conservateur des registres des baptêmes, mariages et sépultures ; — économes sequestres et leurs contrôleurs. — Quittances des sommes payées par l'évêque de Limoges, les syndics et députés du clergé, pour la réunion des susdits offices au clergé du diocèse. — Tableau indiquant le montant de la finance de divers offices réunis au clergé.

2 G 21-25

Contentieux.

1626-1736

2 G 21

Procès au sujet des dîmes ecclésiastiques. 1712-1718

2 cahiers in-8°, 5 et 12 feuillets, parchemin ; 19 pièces (1 impr.) + 2 cah. in-4°, 47 et 71 feuillets, papier.

Procès devant le Parlement de Bordeaux entre le syndic du clergé du diocèse de Limoges et les officiers du présidial et autres habitants de la ville pour fait de rébellion au sujet du paiement des dîmes (1715-1718) : pièces diverses produites au procès. — Autre arrêt de 1712 ordonnant que les dîmes seront levées dans les paroisses du diocèse de Limoges, dépendant du ressort de Bordeaux, conformément aux ordonnances et arrêts de la cour servant de règlement général. — Assemblée tenue à Limoges par les officiers du présidial et les habitants de la ville pour s'opposer à l'exécution dans le diocèse d'un autre arrêt conforme aux précédents, obtenu en 1715 par le syndic du clergé contre Pierre Sègue, procureur fiscal d'Aixe, et divers habitants de Burgnac ; requête du syndic pour faire informer contre cet acte rébellion, et ordonnance de la cour autorisant l'enquête : 12 août 1715. — Assignation des accusés et autres pièces de procédures, requêtes et conclusions. — Arrêt du 16 février 1718 portant que les sieurs Perrière, président du Présidial, et Pigné de Madalesses, conseiller honoraire au même siège, viendront à la suite de la cour pour y être admonestés au bout du bureau ; condamnant quelques-uns des accusés à 1 350 l. d'amende solidairement et acquittant les autres ; faisant en outre défense, conformément à l'art. 49 de l'ordonnance de Blois de 1579, aux propriétaires et fermiers des terres soumises à la dîme, d'enlever les fruits de leurs champs avant d'avoir payé la dîme qu'ils doivent, à peine de 100 livres d'amende.

2 G 22

Procès entre le syndic du clergé du diocèse et le sieur Baillot, curé de Saint-Michel-des-Lions, abbé commendataire de N. D. la Nouvelle-lez-Gourdon, diocèse de Cahors, et vicaire d'une des vicaires des Baillots, du patronage de sa famille, fondée en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix. 1720-1736

2 pièces, parchemin ; 40 pièces + 7 cahiers in-4° et in-8°, 10, 24, 55, 8, 8, 9 et 10 feuillets, (1 impr.), papier.

Ordonnance de la chambre ecclésiastique du 28 mai 1727 rejetant la requête en modération de cote de la cure de Saint-Michel formée par le sieur Baillot. — Appel interjeté devant le bureau provincial de Bourges : pièces produites, extrait des cotes de la cure de Saint-Michel pour les années 1641, 1646, 1655, 1657. — Mémoire imprimé signifié pour M. Baillot : « Il s'agit au procès de savoir si la chambre ecclésiastique de Limoges, après avoir rendu le 17 février 1708 une ordonnance qui porte qu'à l'avenir la cure de Saint-Michel-des-Lions ne sera comprise dans les rôles que comme cure à portion congrue, a pu depuis 1717 jusqu'à présent 1727 augmenter chaque année les impositions. — Arrêt du bureau de Bourges déboutant le sieur Baillot de son appel et le condamnant aux frais : 5 août 1728. — Autre procès entre les mêmes personnages au sujet du remboursement des sommes dépensées par le sieur Baillot pendant son voyage et son séjour à Paris en 1720, pour les affaires de son diocèse (1720-1726) ; pièces produites : état de frais certifié par le sieur Baillot. — Réflexions du syndic du clergé sur cet état. — Suite de ce procès entre le syndic du clergé et les héritiers du sieur Baillot devant la cour sénéchale de Limoges. — Séquestre des biens laissés par le sieur Baillot ; main-levée accordée au syndic du clergé contre Martial Baillot, seigneur du Quéroix, écuyer, garde du roi dans la compagnie d'Harcourt, héritier bénéficiaire ; collocation des créanciers : 10 mars 1736.

2 G 23

Procès par devant le bureau provincial de Bourges entre dom Jacques de Maillé, grand prieur de tout l'ordre de Cluny et abbé prévôt de Sainte-Valérie de Chambon, et les religieux de cette abbaye, appelant d'une ordonnance rendue par la chambre ecclésiastique de Limoges le 13 juin 1731, d'une part, et maître J.-B. Marchandon, syndic du clergé de Limoges, d'autre part : pièces produites par les deux parties et arrêt du bureau. 1726-1733

1 cahier in-8°, 40, feuillets, parchemin ; 25 pièces + 7 cahiers in-8°, 8, 8, 11, 20, 22, 34 et 38 feuillets, papier.

Ordonnance du 13 juin 1731 portant qu'avant faire droit sur la requête en modération de cote présentée par les sieurs abbé et religieux de Chambon, ces derniers devront fournir chacun de leur côté un état séparé et détaillé des revenus de leurs bénéfices conformément à la déclaration de l'assemblée générale du clergé du 11 décembre 1726. — Appel interjeté devant le bureau de Bourges : requêtes, mémoires, actes d'huissiers, etc. — Etat des impositions ordinaires et extraordinaires de l'abbaye et prévôté de Chambon, de 1713 à 1731. — Déclaration que donne à Nosseigneurs de l'assemblée générale du clergé de France et à Messieurs du bureau de Limoges, dom de Maillé, grand prieur de l'ordre de Cluny et en cette qualité abbé prévôt de Sainte-Valérie de Chambon en Combraille, par suite de l'union de cette abbaye au dit grand prieuré faite en 1708, des biens et revenus de la dite abbaye et prévôté, tant pour son lot et celui des religieux que pour le tiers lot dont il jouit à cause de charges. Total brut des revenus : 7,063 livres 16 s. — Charges de l'abbé prévôt de Chambon : pensions des sept religieux de Chambon ; portions congrues et suppléments de portion congrue des curés et vicaires des églises paroissiales de Chambon, Saint-Sornin, Sannat, Leypaud, Luzat, Chambouchard ; honoraires des dignitaires de la prévôté (prieur claustral, infirmier, sacristain, chambrier) ; gages des officiers de l'ordre judiciaire (juge régent, procureur d'office, greffier) ; entretien et réparations des églises dépendant de la dite prévôté ; aumônes, etc., total 6,317 livres — Arrêt définitif du bureau de Bourges déboutant les abbé et religieux de Chambon et les condamnant aux dépens : 3 septembre 1733.

2 G 24

Procès entre le syndic du diocèse de Limoges et celui de Tulle, agissant au nom de leurs diocèses respectifs, au sujet du droit de taxer les revenus de la paroisse de Goules, annexe de l'archidiaconé de Limoges au diocèse de Tulle : pièces produites par les parties. 1726-1735

1 pièce + 1 cah. in-8°, 14 feuillets, parchemin ; 13 pièces (7 impr.), papier.

Arrêt du bureau de Bourges, rejetant l'opposition formée par le syndic de Tulle à l'exécution d'un arrêt du même bureau du 21 juillet 1728, lequel faisait défense au diocèse de Tulle d'imposer à l'avenir le diocèse de Limoges, 8 avril 1729. — Mémoires imprimés signifiés par les parties de cette affaire. — Mémoire adressé par le diocèse de Limoges à M gr le cardinal de Fleury et à Mgr le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat, pour obtenir d'être renvoyé devant l'assemblée générale du clergé de 1735, le diocèse de Tulle ayant obtenu du grand conseil d'un arrêt d'évocation du fond de l'affaire et un second arrêt du 31 août 1735 l'autorisant à taxer les revenus de la paroisse de Goules. — Mémoire au Conseil sur le même sujet : " Environ l'an 1286, Gilbert de Malemort, évêque de Limoges, érigea l'archidiaconé de Limoges et pour le doter

il y unit les dîmes du Queyssac et de Goules, toutes deux alors de son diocèse. En 1318, la paroisse de Goules fut comprise dans le démembrement que le pape Jean XXII fit alors du diocèse de Limoges, pour former celui de Tulle. » L'arrêt définitif manque, mais les comptes de gestion de l'époque prouvent que le diocèse de Limoges perdit son procès et paya les frais.

2 G 25

Procès divers au sujet des décimes. 1626-1730

6 pièces, parchemin ; 121 pièces + 2 cahiers in-8°, 6 et 6 feuillets, papier.

condamnation de divers particuliers pour arrérages des décimes (1626) ; — procès devant la chambre ecclésiastique, puis le bureau provincial de Bourges au sujet des décimes du prieuré de Manzay (1696-1697), entre messire Jacques Deffriches, prieur, et Denis Le Tellier, receveur des décimes du diocèse de Bourges : pièces de ce procès ; — pièces d'un procès devant la chambre ecclésiastique de Limoges entre Martial Baillot de La Valette, ex-receveur des décimes, demandeur, et dame Madeleine Martin de La Bastide, veuve de M. Noualhier des Varennes, héritière de M. Martin de La Bastide, chanoine de Saint-Martial, pour le paiement des impositions de ce dernier (1727-1730). = Autres procès au sujet des impositions dues par certains bénéfices : prieuré de Charon (1696) ; — cure du Chalard (1726) ; — prévôté de La Souterraine (1705-1710) ; — cure de Gouzou (1726-1727) ; — cure de Lubersat (1726) ; — cure de Boussac-le-Château (1720) ; — cure de Saint-Gilles-la-Fôret, etc. = Lettre du sieur Croisier, avocat à Paris à M. l'official et à MM. de la Chambre ecclésiastique au sujet de divers procès (1678).

2 G 26-27

Impositions sur le clergé et situation financière du diocèse : documents divers.

1558-1781

2 G 26

Documents divers concernant les impositions sur le clergé. 1558-1781

2 pièces, parchemin ; 1 pièce + 1 cahier in-4°, 18 feuillets, papier

Commission de la cour des aides de Montferrand pour ajourner la nomination de commissaires députés aux fruits des bénéfices qui n'ont pas payé leurs décimes, 1558. — Arrêt de la cour des aides de Montferrand au sujet des décimes, 1561. — Taxe de la rente due aux prévôt et échevins de Paris pour les deniers qu'ils ont prêtés aux fins de parachever les rachats, 1567. — Tarif arrêté par le sieur Dalesme, imprimeur, pour le prix des fournitures et impressions faites au profit de la chambre ecclésiastique, 1781.

2 G 27

Documents divers concernant les impositions sur le clergé et la situation financière du diocèse de Limoges. 1641-1760

18 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8°, 8, 10 et 10 feuillets (1 impr.), papier.

Délibérations diverses de la chambre ecclésiastique de Limoges. — Arrêt du Parlement de Toulouse déclarant que les hommages dus aux ecclésiastiques sont

imprescriptibles (1641), contre messire Ch. René Dupin, marquis de Montbrun, baron de Meulion. — Renvoi au Grand Conseil pour le retrait des biens ecclésiastiques aliénés en faveur de ceux qui ont payé le 8^e denier (1673). — Lettres patentes de 1701 pour l'imposition des sommes accordées au roi par le clergé de France pour tenir lieu de la capitation. — Etat général des taxes payées au roi par le diocèse de Limoges depuis 1588 jusqu'en 1706, suivi d'un état particulier des taxes imposées sur l'abbaye de La Règle. — Mémoire adressé au receveur général du clergé de France pour obtenir l'intérêt des sommes versées en trop à la caisse générale par le diocèse de Limoges : détails sur les impositions du clergé de 1696 à 1735 et sur le mode de leur perception. — Mémoire imprimé au sujet de la taille imposée en 1735 sur les fermiers amodiateurs des bénéficiers du diocèse de Limoges, par une cote particulière indépendamment de la cote personnelle des dits fermiers. — Déclaration générale que fournit le diocèse à l'assemblée du clergé de 1740 sur sa situation par rapport aux emprunts et remboursements faits de 1710 à 1735. — Listes des adresses des agents généraux du clergé à Paris, juin 1760. — Pièces diverses provenant de la chambre ecclésiastique (1681-1720).

2 G 28

Impositions sur le clergé et situation financière.

1729-1786

Mémoire du chapitre cathédral contre l'évêque de Limoges, relatif au dérangement des affaires temporaires du clergé du diocèse ; lettre de l'abbé Maupeou, agent du clergé, touchant les biens du clergé sujets aux amortissements.

2 G 29-34

Déclarations de revenus faites par les bénéficiers.

1750-1767

2 G 29

Déclarations de revenus faites par devant la chambre ecclésiastique en exécution de la déclaration du roi du 17 août 1750, et actes fournis à l'appui (baux, requêtes en modération de cotes). 1750-1765

72 pièces + 1 cahier in-4^o, 6 feuillets, papier.

Archiprêtre d'Anzème : abbaye de Pré-Benoit ; cure de Saint-Laurent ; prieuré de Guéret ; cure de Méasne ; abbaye d'Aubepierre ; cure de Clugnac ; cure d'Ajain ; — *Archiprêtre d'Aubusson* : cure de Banise ; — *Archiprêtre de Bénévent* : sacristie de Saint-Vaury ; cure d'Ambazac ; cure de Saint-Eutrope d'Aresnes ; cure de Saint-Priest-le-Palus ; cure de Bourgneuf ; cure de Montboucher ; cure de Charrières ; communauté de Saint-J.-B. de Bourgneuf ; cure de Sauviat ; cure de Reix ; cures de Bonnat, Saint-Priest-les-Oulières, Le Lindois ; cure de saint-Christophe près Sauviat ; cure de Saint-Pierre-de-Chargnat ; cure de saint-Amand-Jartoudeix ; pénitents bleus de Bourgneuf ; cure des Billanges ; cure de Lizières ; cure de Magnac ; cure de Saint-Dizier ; cure de Saint-Jacques de Réthois ; cure de Marcilles ; — *Archiprêtre de Brive* : Prieuré de Brive ; église collégiale Saint-Martin-de-Brive ; prébende de l'église de Turenne ; cure de Lissac ; couvent de Sainte-Ursule de Brive ; cure de Larche ; commanderie de Saint-Antoine-des-Plantades ; cure de Daignac ; cure de Lanteuil ; cure de Collonges ; prieuré de Saint-Jean-de-Dersses ; prieuré du Bois ; prieuré de Turenne ; — *Archiprêtre de Brivezac* : cure de Sionnac.

2 G 30

Déclarations de revenus faites par les bénéficiaires du diocèse de Limoges, conformément à la déclaration du roi du 17 août 1750, et pièces annexes. 1750-1765

69 pièces, papier.

Archiprêtré de Chirouze : néant. — *Archiprêtré de Combrailles* : néant. — *Archiprêtré de Gimel* : prieuré de Bonneval ; prieuré de Ventadour ; cures de Clergour, Egletons, La Fage, Gimel, Saint-Martin-de-Soudeille, Jardin, Lapleau, Laval, Saint-Hilaire-Foissac ; cure des Mars près La Fage ; cure de Saint-Yrieix-le-Déjalat ; cure de Jardin ; cure de La Chapelle-Expinasse ; cure d'Egletons ; prieuré de Vedrennes, dépendant de La Chaise-Dieu ; cure de Moustier-Ventadour ; cure de Roziers ; cure de Saint-Martin de Champagnac-La Nouaille ; — *Archiprêtré de La Meyze* ; cure de Saint-Pierre dans Saint-Yrieix ; cure d'Aixe ; cure de Condat ; chapitre de Saint-Yrieix ; cure de Saint-Hilaire-Lastours ; abbaye de Solignac ; — *Archiprêtré de La Porcherie* : cure de Saint-Genest ; cure de Meilhars ; prieuré de Monceix ; cure de La Forêt ; cure de Saint-Hilaire-les-Courbes ; cure de Saint-Hilaire-Bonneval ; cure de La Porcherie ; prieuré de Clédat ; cure de Chamberet ; cure de Plénartige ; cure de Soudanes ; cure de Viam ; cure de Treignac ; doctrinaires de Treignac ; cure de La Crouzille ; cure de Murat ; cure de Mansanes, cures de La Faye et La Mongerie ; prieuré de Masgoutières, chapitre de Saint-Germain.

2 G 31

Déclarations de revenus faites par les bénéficiaires du diocèse de Limoges, conformément à la déclaration du 17 août 1750 ; et pièces annexes. 1750-1767

95 pièces + 3 cahiers in-4°, 6, 6 et 8 feuillets, (2 impr.) papier.

Archiprêtré de Limoges : chapitre Saint-Martial ; abbaye Saint-Augustin ; Carmes déchaussés de Limoges ; séminaire de la Mission ; cure de Soubrevas. — *Archiprêtré de Lubersac* : cure d'Arnac-Pompadour ; cure de Saint-Viance ; cure de Segonzat ; cure de Saint-Cyr-La Roche ; cure de Juilhac ; — *Archiprêtré de Nontron* : cure d'Auginhac ; cure d'Abjac ; cure de Buxerolles ; cure de Bourdeix ; cure de N. D. du Haut-Chalus ; cure de Champagnac ; cure de Champnières ; cure de Champsac ; cure de Dournazac, cure d'Etouars ; cure de Saint-Barthélemy ; cure de Javerlhac ; cure de Saint-Jean de Vayres ; cure de Saint-Laurent sur Gorre ; cure de Saint-Martial de La Valette ; cure de Saint-Martin-le-Point ; cure de Maisonnais ; cure de Nontron ; cure de Nontronneau ; cure d'Oradour-sur-Vayres ; cure de Pensol ; cure de Pluviers ; prieuré des Salles ; cure de Savignac ; cure de Séreilhac. — *Archiprêtré de Rancon* : cure de Mounimes ; cure de Saint-Etienne-de-Fursac ; cure de Voulon ; cure de Saint-Michel-Laurière ; cure de Saint-Sulpice-Laurière ; cure de Saint-Pierre de Château-Ponsac ; cure de Bonneuil ; cure de Collonges ; cure de Not ; cure de Chézeaux ; cure de Saint-Etienne-de-Versilhac ; cure de Rilhac ; cure de Saint-Amand-de-Versilhac ; cure de Grosmas ; cure d'Uzurat ; cure de Saint-Sulpice-la-Feuille ; cure de Roussac ; cure de Fromental ; cure de Beaune ; cure de La Souterraine ; cure de Mailhat ; cure de Saint-Pierre-la-Montagne ; fabrique de Château-Ponsac ; cure de Saint-Priest-le-Betoux ; cure de Tilly ; cure de Brigueille-Chantre ; cure de Lussac-les-Eglises ; communauté de La Souterraine ; cure de Saint-Symphorien ; cure de Saint-Hilaire-la-Treille ; cure de Comprégnac.

2 G 32

Déclarations de revenus et pièces annexes. 1750-1767

107 pièces + 5 cahiers in-4° et in-8°. 6, 7, 10 12 et 8 feuillets, papier.

Archiprêtre de Saint-Exupéry : prieuré de Bort ; abbaye de Meymac ; abbaye de Bonnaigue ; prieuré de Saint-Etienne-de-La-Geneste ; prieuré de Saint-Angel ; cure de Bort ; cure de Saint-Julien près Bort ; prieuré du Port-Dieu ; cure d'Ussel, cure de Saint-Bonnet ; cure de Bugeat ; cure de Pérols ; cure de Margeride ; cure de Saint-Hilaire-le-Luc ; cure de Chirac ; cure des Palisses ; cure de La Roche, près Feix ; cure de Saint-Pantaléon ; cure de Valhiergues ; cure de Serandon ; cure de Sainte-Marie-la-Panouze ; cure de Neuvic ; cure de Margeride ; cure de Saint-Germain-le-Lièvre ; cure d'Ambrugeat et de Barsanges son annexe ; cure de Lézignac (Léginbac) ; cure de Monestier ; cure de Saint-Angel ; cure de Saint-Frigeon-le-Riche ; cure de Pérols ; cure de Saint-Victour ; vicairie de Saint-Michel au cimetière de Saint-Angel ; cure de Saint-Exupéry ; cure de Sarrou.

2 G 33

Déclarations de revenus et pièces annexes. 1750-1761

1 pièce, parchemin : 100 pièces + 2 cahiers in-4° et in-8°, 6, et 6, feuillets, papier.

Archiprêtre de Saint-Junien : cure de Saint-Vincent de Nantiat ; cure de Blond ; cure de Berneuil ; cure de Chaliat ; cure d'Oradour près Bœuil ; cure de Saint-Yrieix-sous-Aixe ; cure de Cognac ; cure de Verneuil ; cure de Saint-Priest près d'Aixe ; cure de Lézignac-sur-Gorre ; chapelles de Confolens ; paroisse de Saint-Maxime ; cure de Saint-Cyr ; cure d'Azat ; cure de Bussière-Boffy ; cure de Massignac ; cure de Roussines ; cure de Genouilhac ; cure d'Etaignat ; religieuses de l'Union chrétienne de Bellac ; cure de Chirac ; cure de Monterollet ; cure de Manot ; cure de Blanzac ; cure de Saint-Christophe près Confolens ; cure de Lagudet ; cure d'Exideuil ; prieuré de La Péruse : cure de Chassenon ; cure de Blanzat ; cure de Lapleau ; cure du Petit Masdiou ; cure de Saint-Michel près Confolens ; cure de Roumazières ; cure de Vaulry ; prieuré-cure du Pont-Saint-Martin ; cure de Saint-Bonnet-la-Marche ; cure de N.-D. du Moutier en la ville de Saint-Junien ; cure de Nieul ; cure de La Bretagne ; cure de Bellac ; cure de Saint-Pierre de Saint-Junien : cure de Loubert ; cure de Saint-Junien-les-Combes ; cure de Saint-Gence ; cure de Saint-Ouen ; cure de Nouic ; prieuré-cure de Vacqueur ; cure de Vidéix ; cure de La Croix ; cure d'Esse ; cure de N. D. de Vaux ; cure de Peyrilhac ; cure de Saint-Sébastien de Chabanais ; cure de Couzeix, prieuré-cure de Saint-Martin de Jussac. — *Archiprêtre de Saint-Paul* ; cure de Sussac ; — *Archiprêtre du Vigois* ; prévôté de La Valette.

2 G 34

Déclarations de revenus. 1751

15 pièces, + 1 cah, in-8°, 13 feuillets, papier.

Déclaration des revenus de l'abbaye et chapitre de Lesterps, avec une copie authentique de toutes les fermes.

2 G 35

Déclarations de revenus faites par le curé de Villefavard.

1727-1755

2 G 36-39

Rôles du don gratuit.

1723-1749

- 2 G 36 Rôle du don gratuit de la dite année [1723], mis au net en 1742.
1723, 1742

20 pièces, papier, (impr.)
- 2 G 37 Rôle du don gratuit de la dite année [1726], dressé par archiprêtres
et mis au net en 1728. Total 34,603 livres, 16 s. 2 d. 1726

Registre in-4°, 61 feuillets, papier
- 2 G 38 Rôle du don gratuit de la dite année [1730], dressé par
archiprêtres. Total 37, 479 livres, 1 s, 1 d. 1730

Registre in-4°, 60 feuillets, papier
- 2 G 39 Rôles des dons gratuits.

1734-1749

- Registres in-4°, 37 et 59 feuillets, papier
- Rôle des dons gratuits : de 12 millions pour l'année 1734, de 8 millions pour
l'année 1735, et de 11 millions pour l'année 1747 ; dressé par archiprêtres et mis
au net en 1749. Total 37 872 ll, 5 s. 7 d. Rôle du don gratuit de la dite année
[1735], dressé par archiprêtres et mis au net en 1736. Total : 25,616 livres 7 s.
8 d. 1735
- 2 G 40-52 Répartition des impositions.

1666-1779

- 2 G 40 Ordonnances de la Chambre ecclésiastique pour procéder à la
répartition de la somme de 51 189 livres imposée sur le diocèse.
1666
- 2 G 41 Impositions mises sur les ecclésiastiques du diocèse de Limoges
par l'intendant de la généralité pour les gages des officiers
municipaux. 1734-1760

2 pièces + 2 cah. in-4° et in-8°, 6 et 10 feuillets, papier.

2 G 42]

« Procès-verbal du rôle de l'imposition de 759 375 livres redonnée pour le paiement des arrérages du don gratuit de 15 millions par emprunt accordé au Roi par l'Assemblée générale du clergé de France de l'année 1745 ; laquelle imposition commence et sera imposée et levée au terme de Noël 1745 ». Seconde moitié de 1745

In-f^o, 37 feuillets, papier, (cadres imprimés).

Débuté ainsi : “ Aujourd'hui premier jour du mois d'aoust 1745, la Chambre et Bureau ecclésiastique du diocèse de Limoges étant extraordinairement assemblés dans le palais épiscopal du dit Limoges, s'est présenté M. J.-B. Martin-Marchandon, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale, official et syndic du clergé du diocèse, lequel a représenté que MM. les agents généraux du clergé de France leur avoient envoyé trois extraits en forme des trois états et départemens faits et arrêtés le 11 juin 1745 par nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France de l'année 1745, concernant les impositions ordonnées être faites et levées ainsi qu'il sera expliqué cy-après [montant à la somme de 8,375 livres]. J ; G. *évêque de Limoges* ; de Montesquiou , *abbé de Saint-Martial* ; Delhort, Boisse, Segond, Marchandon, *syndic*. ” — Le registre est divisé par archiprêtres ; dans chaque archiprêtre on range, suivant un ordre variable, les chapitres, les abbayes, les communautés de prêtres, les cures, les aumôneries, les vicairies, les commanderies, les couvents, les prévôtés, les prieurés, les sacristies. — F^o 37 r^o, récapitulation des sommes dues par chacun des dix-huit archiprêtres. Le plus imposé est celui de Combrailles : 682 livres ; le moins imposé, celui de Saint-Paul, 260 livres.

2 G 43

« Relevé des impositions de l'année 1755 ». 1755

In-f^o, 35 feuillets, papier, (cadres imprimés).

Même disposition que ci-dessus. Pas de procès-verbal. Récapitulation au dernier feuillet : 143,359 livres. L'archiprêtre le plus imposé est celui de Saint-Junien : 15.206 livres le moins imposé, celui de Chirouze, 4 002 livres.

2 G 44

1760

In-fol., 35 feuillets, papier, (cadres imprimés.)

Même disposition que ci-dessus. Pas de procès-verbal. Récapitulation au dernier feuillet : 128,387 livres. L'archiprêtre le plus imposé est celui de Saint-Paul : 13.238 livres ; le moins imposé, celui de Chirouze ; 3,367 livres.

2 G 45

« Relevé du sommier des impositions de l'année 1761 ». 1761

In-fol., 34 feuillets, papier, (cadres imprimés).

Même disposition que ci-dessus. Pas de procès-verbal ni de récapitulation.

- 2 G 46 « Procès-verbal ou département général des impositions de l'année 1764 ». 1764
- In-fol., 38 feuillets, papier, (cadres imprimés).
- Débuté ainsi : « Aujourd'hui mercredi 11 janvier 1764, la Chambre ecclésiastique du diocèse de Limoges étant assemblée pour faire le département général des impositions des décimes ordinaires, dons gratuits et autres impositions qui doivent être réparties, la présente année 1764, sur tous les bénéficiers et autres possédant biens ecclésiastiques dans ce diocèse, il a été procédé au dit département, dont les sommes des diverses impositions réunies montent en total à la somme de 136,311 livres, conformément à l'arrêté ci-après ; savoir anciennes impositions... nouvelles impositions... frais communs... dettes particulières du diocèse... frais d'administration... L. C. évêque de Limoges ; L. de Montesquiou, vicaire général ; Boisse, Devoyon, Chastaignat, Martin, Romanet, syndic. » — Le registre est divisé par archiprêtres ; dans chaque archiprêtre on range, suivant un ordre variable, les chapitres, les abbayes, les communautés de prêtres, les prévôtés, les prieurés, les aumôneries, les cures, les vicairies, les sacristies, les commanderies, les préceptories. — F o 38 vo ; récapitulation des sommes dues par chacun des dix-huit archiprêtres. Le plus imposé est celui de Saint-Junien : 14,430 livres ; le moins imposé, celui de Chirouze : 3,573 livres.
- 2 G 47 Double du registre précédent. 1764
- In-fol., 34 feuillets, papier, (cadres imprimés).
- Pas de procès-verbal ni de récapitulation.
- 2 G 48 1766
- In-fol., 35 feuillets, papier, (cadres imprimés.)
- Même disposition que ci-dessus. Pas de procès-verbal ni de récapitulation. Beaucoup d'articles en blanc.
- 2 G 49 1768
- In-fol., 35 feuillets, papier, (cadres imprimés.)
- Même disposition que ci-dessus. Pas de procès-verbal. Récapitulation au dernier feuillet : 136.193 livres.
- 2 G 50 1770
- In-fol., 35 feuillets, papier, (cadres imprimés.)
- Même disposition que ci-dessus. Pas de procès-verbal. Récapitulation au dernier feuillet : 136.040 livres.

- 2 G 51 1779
- In-fol., 37 feuillets, papier, (cadres imprimés.)
- Même disposition que ci-dessus. Même procès-verbal. Récapitulation au dernier feuillet : 140,062 livres.
- 2 G 52 Pièces diverses, entre autres : deux répertoires renvoyant aux rôles des impositions ; — extrait des départements faits par l'Assemblée générale du clergé de 1760, le dit extrait relatif au diocèse de Limoges en la généralité de Riom (*sic*). XVIII^e siècle.
- 3 cahiers (1 impr.) + 4 pièces (2 impr.), papier.
- 2 G 53 Requêtes en modération de cotes.
- 1734-1787
- 135 pièces et un cahier in-8, 11 feuillets, papier.
Requêtes en modération de cotes, faites à la chambre ecclésiastique, la plupart de 1785 à 1787, par divers bénéficiers du diocèse de Lirrioges pour cause d'infirmités, de grêle, incendie, ouragan, vol, etc. etc. ; pièces annexes. (Toutes ces requêtes sont adressées, sous forme de lettres, tantôt à l'évêque de Limoges, tantôt au syndic du clergé, tantôt collectivement à tous les membres de la chambre ecclésiastique). - Procès-verbal d'un vol avec effraction commis dans l'église de Châtelus-Marcheix en Poitou (1734). - Procès-verbaux des dommages causés par la grêle, etc.
- 2 G 54-60 Quittances des décimes et autres impositions
- XVII^e-XVIII^e siècles
- 2 G 54 1673-1729.
- 19 feuillets, papier.
- Quittances du paiement des décimes, fait par divers bénéficiers.
- 2 G 55 1741-1781
- 60 pièces, papier.
- Quittances du paiement des décimes, fait par divers bénéficiers.
- 2 G 56 XVII^e-XVIII^e siècles
- 1 pièce, parchemin ; 137 pièces, papier.

Quittances des décimes, délivrées par différents receveurs aux bénéficiers du diocèse de Limoges et déposées par ces derniers au greffe de la chambre ecclésiastique, lors de l'apurement des comptes des sieurs Croizier, Baillot et Descordes, vers 1710.

- 2 G 57 XVII^e-XVIII^e siècles
346 pièces (1 impr.), papier.
Quittances des décimes, déposées au greffe de la Chambre ecclésiastique vers 1710.
- 2 G 58 XVII^e-XVIII^e siècles
199 pièces, papier.
Quittances des décimes, relatives aux années 1696-1713.
- 2 G 59 XVII^e-XVIII^e siècles
232 pièces, papier.
Quittances des décimes délivrées par différents receveurs aux bénéficiers du diocèse.
- 2 G 60 1695-1711
Quittances des décimes payées par le curé des Billanges.
- 2 G 61-91 Comptabilité diocésaine.
1616-1789
- 2 G 61 Comptes de gestion des receveurs des décimes (pièces comptables depuis 1576). 1616
14 pièces + 13 cahiers petit in-fol. et in-4°, 5, 6, 6, 7, 10, 10, 12, 14, 16, 17, 20, 27 et 8 feuillets, papier.
Apurement des comptes des décimes ordinaires et extraordinaires depuis 1576, présentés par MM. de Maleden à Mgr l'évêque de Limoges et MM. les députés de la chambre ecclésiastique nouvellement établie, et arrêtés par eux en 1616. Ont signé : Henry, évêque de Limoges ; Verthamond, chantre de l'église de Limoges ; Melchior de David d'Eymoutiers, Boyol.
- 2 G 62 Comptes de gestion des receveurs des décimes. 1616-1630

7 cahiers petit in-fol. 5, 8, 10, 12, 15, 33 et 58 feuillets, papier.

Apurement des comptes présentés à la Chambre ecclésiastique par les receveurs des décimes. Comptes de 1616 à 1622 arrêtés en 1623 et signés de MM. Raymond de la Marthonie, évêque ; de Verthamond, doyen de Limoges ; Poylevé, chanoine de Limoges ; Duboys, chanoine de Saint-Martial ; Henry Desvartins (?), chanoine de Limoges. - Comptes de 1623 à 1629 arrêtés en 1630 et signés de MM. François, évêque de Limoges ; Verthamond, Poylevé, de La Poumélie, prévôt d'Eymoutiers ; Baillot, Lagudenet (?). Receveurs : MM. Mathieu de Maleden (1616 et 1617) ; Jean de Maleden (1618), lequel prend le titre de receveur ancien en 1624 ; Mathieu de Maleden, receveur triennal (1629).

2 G 63

Comptes de gestion du receveur ancien des décimes, de 1631 à 1679. 1631-1683

3 pièces + 19 cahiers in-fol. et in-4°, 5, 7, 7, 8, 8, 9, 9, 9, 9, 10, 11, 11, 12, 12, 14, 17, 7 et 8 feuillets, papier.

Offices des décimes en 1631 ; propriétaires : Jean de Maleden, receveur des décimes, mort la même année ; Martial Vidaud, receveur alternatif ; Martial de Maleden, receveur triennal, héritiers de Jean Vidaud, contrôleur ancien ; Pierre Mailhot, contrôleur alternatif ; Guillaume de Verthamond, contrôleur triennal ; en 1679 : Mathieu de Maleden, sieur de La Chabanne, receveur ancien ; Guillaume de Verthamond, receveur alternatif ; Martial Descordes, receveur triennal ; Mathieu Morel, contrôleur ancien ; Gaspard Mailhot, contrôleur alternatif ; Michel de Verthamond, contrôleur triennal. - Comptes arrêtés et signés en 1640, 1660, 1670, 1676 et 1683 par l'évêque de Limoges et les membres de la Chambre ecclésiastique de Limoges en fonctions à chacune de ces époques. En 1640, ont signé : MM. François, évêque de Limoges ; de Verthamond, Saige, Duboys, prieur de Saint-Gérald ; en 1676 : François, évêque de Limoges ; Maillard, official et vicaire général ; Périère, Juge, Barny, Druillette, syndic ; en 1683 : Louis, évêque de Limoges ; Marvent, Mercier, Périère, Juge, Drouet, syndic.

2 G 64

Comptes de gestion du receveur alternatif des décimes. 1623-1700

1 pièce, parchemin ; 39 pièces + 6 cahiers petit in-fol. in-4° et in-8o, 6, 8, 8, 10, 13 et 15 feuillets, papier.

Comptes du sieur Martial Vidaud, receveur alternatif des décimes, des années 1623, 1625, 1627. - Inventaire des comptes du sieur Vidaud, de 1623 à 1642. - Pièces relatives à l'apurement des comptes de feu Messire Guillaume de Verthamond, ex-receveur alternatif des décimes du diocèse de Limoges. (M. de Verthamond a commencé l'exercice de sa charge en 1645 et il l'a exercée jusqu'en l'année 1681 inclusivement, époque à laquelle il fut remboursé de la plus grande partie de la finance de son office ; sur quoi, il y eut plusieurs contestations entre lui et le syndic du clergé, qui furent portées devant le Conseil, où, par arrêt du 5 septembre 1684, le syndic fut autorisé à retenir une certaine somme entre ses mains, jusqu'à l'apurement des comptes du dit receveur, et les parties renvoyées devant le bureau particulier de Tulle pour y procéder au dit apurement). - Extraits des comptes du receveur alternatif, de 1645 à 1681. - Requête du conseil de Noël Drouet, curé de Saint-Michel-des-Lions, syndic du clergé, contre le sieur de Verthamond. - Mémoires, lettres, pièces diverses.

2 G 65

Comptes de gestion du receveur alternatif des décimes. 1702-1713

10 pièces, parchemin ; 128 pièces, papier.

Comptes de gestion de M. Baillot de La Valette, receveur alternatif des décimes du diocèse de Limoges, pour les exercices 1702, 1705, 1708 et 1711 ; pièces justificatives des dits comptes, quittances diverses. - Quittances des décimes et autres impositions du diocèse, délivrées par MM. Reich de Penautier et Crozat, receveurs généraux du clergé de France, contresignées par les agents généraux du clergé (1702-1711). - Mandements de la chambre ecclésiastique et quittances des particuliers pour rentes constituées, gages des officiers, etc.

2 G 66

Comptes des receveurs des décimes. 1718-1728

2 pièces, parchemin ; 72 pièces + 2 cahiers in-8°, 5 et 9 feuillets (1 impr.), papier.

Apurement des comptes de gestion du sieur Croisier (pour les exercices 1689 à 1710) ; procès entre le syndic du clergé du diocèse et le sieur Croisier à ce sujet. - Transaction sur ce procès devant le bureau provincial ecclésiastique de Bourges, 6 août 1718. - Arrêté de compte du 24 septembre 1724, par lequel, outre 3 868 l. restées en souffrance pour des articles indécis, le sieur Croisier est débiteur d'une somme de 25 721 l. : ordonnance de la chambre ecclésiastique le condamnant à payer dans les trois jours. - Appel devant le bureau de Bourges : ordonnance sur requête portant que l'apurement aurait lieu devant le bureau de Bourges : 10 mars 1725. - Arrêt contradictoire du 26 juin 1725, condamnant le sieur Croisier à payer 6, à payer 6,000 l. par provision. (En exécution de cet arrêt le syndic du clergé veut faire saisir, le 20 juillet 1725, les meubles du sieur Croisier ; mais ces meubles ont été vendus le 19 du même mois au sieur Cercleix ; de là nouveaux procès entre le syndic et le dit Cercleix qui décline la compétence du bureau de Bourges et se pourvoit au Conseil en règlement de juge : mémoire à ce sujet). - Correspondance entre le syndic du clergé et le sieur Dumont, procureur à Bourges, au sujet de cette affaire (1725-1728).

2 G 67

Comptes des receveurs des décimes. 1638-1722

7 pièces, parchemin ; 40 pièces + 3 cahiers petit in-fol. et in-8o, 9, 15 et 10 feuillets (1 impr.), papier.

Pièces relatives à l'apurement des comptes du sieur Martial Descordes, receveur triennal des décimes. - Projet de traité entre le syndic du diocèse et le sieur Descordes, au sujet de l'apurement des comptes de ce dernier et de ceux de ses auteurs, depuis 1638 jusqu'à 1712 inclusivement : 22 mai 1717. - Pièces relatives à la remise au greffe de la Chambre ecclésiastique de toutes les quittances de l'office de receveur triennal, et à la consignation des sommes portées sur ces quittances (1717-1718). - Requête du sieur Descordes à la Chambre ecclésiastique, demandant à faire lever à ses risques et périls par un commis les arrérages qui lui sont dus par les bénéficiers du diocèse : ordonnance rejetant celle requête ; procès devant la cour de Bourges à ce sujet. - Procuration donnée par la Chambre ecclésiastique à M. l'abbé de Brossard, official de Bourges, et au sieur Delépine, commis à la recette du diocèse de Limoges, à l'effet d'emprunter à Chartres 500 000 l. destinées à amortir l'arriéré des impositions du dit diocèse : 14 juillet 1713. - Procès entre Pierre de Gains, syndic du clergé, et Mer Pierre

Croisier, Martial Baillot et Descordes, ex-receveurs des décimes, d'une part, et Pierre Grozat, cessionnaire de feu M. De Penautier, receveur général du clergé de France, au sujet du paiement des impositions du diocèse de Limoges (1718-1722) ; pièces y relatives.

2 G 68

Apurement des comptes de gestion des receveurs triennaux des décimes. 1638-1702

1 pièce, parchemin ; 126 pièces + 18 cahiers, petit in-fol., in-4° et in-8°, 6, 6, 6, 6, 6, 6, 6, 8, 8, 9, 9, 10, 10, 11, 12 et 16 feuillets (1 imprim.), papier.

Procès divers entre plusieurs syndics du clergé du diocèse de Limoges et le sieur Martial Descordes, receveur triennal des décimes, au sujet de l'apurement de ses comptes et de ceux de son père Mathieu, de 1638 à 1694. - Mémoires, extraits de comptes, correspondance, requêtes, copies d'arrêts et autres actes de procédures relatifs à cette affaire. - Procès-verbal d'installation du sieur Martial Descordes dans son office de receveur triennal, 25 mai 1662. - Compte de la taxe imposée pour la suppression des trois offices de receveur alternatif, contrôleur alternatif et contrôleur triennal, rendu par Martial Descordes, en février 1695, à MM. Les vicaires généraux et les députés du diocèse, le siège étant vacant. (Mgr Louis d'Urfé, mort en juin 1696, ne fut remplacé qu'en décembre 1696 par messire François de Canisi). - Convention au sujet de l'achat de l'office de receveur général des décimes en la généralité d'Auvergne, entre MM. Mathieu de Morel, écuyer, baron de Fromental, président du bureau des finances de Limoges, Jean-Moulinier, receveur général alternatif des décimes en la généralité d'Auvergne, et Martial Descordes, receveur des décimes du diocèse de Limoges, 24 décembre 1686.

2 G 69

Apurement des comptes de gestion de M. Baillot de La Valette, receveur alternatif du diocèse, exercices 1702, 1705, 1708, 1711. 1702-1730

3 pièces, parchemin ; 61 pièces +- 7 cahiers in-fol., in-4° et in-8o, 6, 7, 10, 18, 26, 36, 44 (2 impr.), papier.

Procès divers à ce sujet : réunion de l'office de receveur alternatif au clergé du diocèse. - Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France nommant des commissaires délégués à l'apurement des comptes des receveurs du diocèse de Limoges, 16 juin 1710. - Ordonnance de la chambre ecclésiastique de Limoges, du 26 avril 1713, prescrivant le dépouillement des registres des receveurs des décimes, Baillot, Descordes et Croizier, et, pour empêcher le détournement des sommes perçues, commettant à leur place au recouvrement de toutes les impositions le sieur Etienne Delépine. - Nouvelle ordonnance condamnant le sieur Baillot à payer à M. Crozat, receveur général du clergé, 12,947 l. 17 s. 3 d., somme perçue sur les décimes de 1708, et enjoignant audit Baillot, d'abandonner ses registres et sa perception des décimes à Me Etienne Delépine, receveur, 16 juin 1713. - Appel de cette ordonnance devant le bureau ecclésiastique provincial de Bourges ; pièces produites à l'appui de cet appel. - Acte du 18 juin 1715, dans lequel le sieur Baillot, déclaré par jugement de la Chambre ecclésiastique du 15 juin précédent, redevable au clergé du diocèse d'une somme de 38,000 l., abandonne pour se libérer la finance de son office et les augmentations de gages montant à la somme de 21,500 l. - Procès devant le bureau de Bourges entre le syndic du diocèse de Limoges et les époux Baillot de

La Valette, pour le règlement des sommes dues par ces derniers au clergé du dit diocèse (1720-1730) : pièces produites au procès.

2 G 70

Apurement des comptes du sieur Pierre Croizier, commis à la recette des décimes et autres impositions du diocèse de Limoges, par les sieurs de Maleden de La Cabane, propriétaires de l'office de receveur ancien : exercices 1689 à 1710. 1689-1716

47 pièces + 7 cahiers in-fol. et in-4°, 6, 6, 9, 10, 11, 13 et 54 feuillets, papier.

Pièces de comptabilité et ordonnances de la Chambre ecclésiastique relatives à cet apurement : originaux et copies. - Commission du sieur Croizier (22 mars 1707), au lieu et place de M. de Maleden de La Cabane. - Traité par lequel les trois receveurs de Limoges se sont engagés à payer à la recette générale 36,000 l. pour chacune des années 1707, 1708 et 1709, de la subvention du diocèse, et ce en trois ans aux conditions y énoncées (2 novembre 1710). - Remontrances du syndic du clergé ; les receveurs n'ayant pas satisfait au traité précédent, la Chambre ecclésiastique commet le sieur Etienne Delépine au recouvrement des arrérages ; 26 avril 1713. - Procès-verbal de dépouillement des registres du sieur Croizier, le constituant débiteur envers le clergé d'une somme de 16,695 l. 9 s. 8 d. ; ordonnance de la Chambre ecclésiastique le condamnant à payer cette somme à M. Crozat : 24 mai 1731. - Traité par lequel Croizier fait cession, au clergé du diocèse, des arrérages qui lui sont dus et devient contrôleur des décimes : 8 juillet 1715. - Décharge des sieurs Antoine et Pierre Malevergne, nommés pour faire le recouvrement des arrérages du sieur Croizier, et nouvelle commission donnée audit Croizier, à la charge par lui de rendre compte sous les mois et remettre les deniers à qui par la Chambre sera ordonné, moyennant un sol de remise par livre : 12 août 1716. - Copie du contrat de mariage de demoiselle Marie Croizier, future épouse de M. Charles Moulinier, seigneur de La Valette, 11 novembre 1712.

2 G 71

Comptes des syndics du clergé. 1682-1750

2 pièces + 7 cahiers petit in-fol. et in-4° 4, 5, 6, 5 et 5 feuillets, papier.

Comptes des recettes et dépenses faites par M. Drouet pendant son syndicat (1682- 1684). - Mémoires pour messieurs de la chambre ecclésiastique contre le sieur De Gains, syndic du clergé pendant 20 ans, au sujet des comptes de son syndicat, vers 1723. - Comptes du syndic Martial Marchandon, chanoine de l'église cathédrale et official du diocèse, 1741-1750. (Les recettes faites par le dit syndic se composent d'arrérages de rentes dues au clergé, du produit des offices de greffier et de contrôleur aux insinuations ecclésiastiques ; les dépenses, des mêmes sommes versées entre les mains du receveur des décimes). - Transcription d'une délibération de la chambre ecclésiastique sur l'emploi d'un secours de 15 000 l. accordé par le roi au clergé du diocèse à cause des calamités de l'année 1739 : 15 avril 1741.

2 G 72

Comptes des greffiers des insinuations ecclésiastiques. 1734-1789

3 pièces + 4 cahiers petit in-fol. 4, 9, 9 et 10 feuillets, papier.

Comptes rendus à l'évêque de Limoges et à la chambre ecclésiastique du diocèse, et arrêtés des droits de greffe et contrôle des insinuations ecclésiastiques, par les divers commis préposés à la perception de ces droits : Jacques Juge, avocat (1734) ; Mathieu Méricot (1737-1739) ; J.-B Glangeaud (1785) ; François Glangeaud (1787-1789). Total du produit des insinuations : en 1738 : 3 090 l. ; en 1787 ; 3 784 l. Tarif des droits d'insinuation.

2 G 73

Comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, exercice 1715, présentés par le sieur Delépine et apurés en 1718 par les membres de la chambre ecclésiastique du diocèse. 1715-1718

3 pièces, parchemin ; 257 pièces + 2 cahiers petit in-fol., 12 et 15 feuillets, papier.

Recettes de l'ordinaire : décimes et autres impositions ordinaires. - Dépenses de l'ordinaire par chapitres : chapitre Ier : sommes payées à la recette provinciale pour les impositions du diocèse ; chapitre II : gages des officiers et rentes tenant lieu de gages : appointements du comptable ; chapitre III : pensions du séminaire ; chapitre IV : arrérages des rentes dues par le clergé du diocèse ; chapitre V : sommes payées sur mandements de la Chambre ecclésiastique ; chapitre VI : droit de présence à la Chambre à Mgr l'évêque et indemnité aux députés, (ordonnance de 1665) ; chapitre VII : modérations et décharges ; chapitre VIII : épices et reddition du présent compte ; chapitre IX : restes à payer et non-valeurs. - Pièces justificatives du dit compte. - Comptes de l'extraordinaire : imposition extraordinaire pour le rachat de la subvention, pour le don gratuit et les frais de l'assemblée de l'année 1715. - Pièces justificatives des dépenses.

2 G 74

Pièces justificatives. 1692-1731

11 pièces + 1 cahier in-4°, 32 feuillets, parchemin ; 283 pièces + 5 cahiers in-fol., in-4° et in-8°, 6, 6, 6, 7, 25 feuillets (l impr.). papier.

Pièces justificatives des paiements faits par le sieur Martial Baillet de La Valette, receveur des décimes, appelé à rendre compte de sa gestion.

2 G 75

Contrôleur triennal des décimes. 1690-1702

22 pièces, papier.

Procès entre le syndic du clergé du diocèse de Limoges et messire Michel de Verthamond, prêtre, chantre et chanoine en l'église de Limoges, ex-contrôleur triennal des décimes du clergé, de 1667 à 1689, au sujet des gages du dit office de contrôleur, dont la finance avait été remboursée en 1689 (1690-1702).

2 G 76

Pièces diverses relatives aux comptes de gestion du sieur Etienne Delépine, commis par la chambre ecclésiastique à la recette des impositions du diocèse et aussi à la perception des arrérages dus aux receveurs ancien, triennal et alternatif, depuis 1713. 1710-1728

37 pièces + 3 cahiers in-fol., 5, 6, 8 feuillets (2 impr.), papier.

Extraits des départements généraux arrêtés par les assemblées générales du clergé ou brevets des impositions du diocèse de Limoges adressés à l'évêque de Limoges par les agents généraux du clergé de France (1710-1728). - Pièces de comptabilité. - Etats divers de recettes. - Procès-verbaux de vérification de caisse, dressés par les membres de la chambre ecclésiastique (1713-1717). - Procès entre le syndic du diocèse de Limoges et le sr Delépine, au sujet de l'apurement des comptes de ce dernier (1717).

2 G 77

Comptes de gestion des receveurs. - Exercice 1716. 1716-1718

6 pièces, parchemin ; 234 pièces + 2 cahiers in-fol., 30 feuillets, papier.

Comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire présentés par le sieur Etienne Delépine, receveur des décimes, et apuré par les membres de la chambre ecclésiastique. - Pièces justificatives des dits comptes. - Quittances signées de MM. Gilbert Allire, marquis de Langhac (sic), époux de dame Marguerite- Reyne Rochette, héritière universelle de Me Jean Rochette, receveur provincial triennal des décimes de la généralité de Riom. - Actes au nom de M. Finet, syndic du séminaire de Limoges ; sœur Luce Françoise de La Bastide de Châteaumorant, supérieure de la Visitation, et autres syndics et supérieurs des communautés religieuses de Limoges, pour rentes constituées sur le clergé du diocèse.

2 G 78

Comptes des receveurs. - Exercice 1717. 1716-1719

6 pièces, parchemin ; 225 pièces + 2 cahiers in-fol., 31 feuillets (3 impr.), papier.

Comptes rendus par M. Etienne Delépine et pièces justificatives des dits comptes. - Contrainte décernée contre le sr Delépine au profit du sieur Blaise Rochette, écuyer, seigneur de Lempde, conseiller à la cour des aides de Clermont et receveur provincial des décimes en la généralité de Riom. - Procès-verbal de saisie des meubles du sr Delépine. - Quittances des titulaires de rentes sur le clergé du diocèse de Limoges. - Lettres et billets divers du sr de Gains, syndic du diocèse.

2 G 79

Comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire (exercice 1718). 1718-1724

1 pièce, parchemin : 236 pièces -t- 2 cahiers in-fol., 9 et 12 feuillets, papier.

Comptes présentés par le sr Delépine et arrêtés le 13 avril 1722 par les membres de la Chambre ecclésiastique du diocèse : MM. Antoine, évêque de Limoges ; de Douhet du Puy-Molinier, Marchandon, Ardant du Pic, Durand, David, De Gains, syndic. - Pièces justificatives des dits comptes, mandements de la chambre et quittances des parties prenantes.

2 G 80

Comptes de l'ordinaire de l'exercice 1720, comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire de l'exercice 1721. 1720-1724

66 pièces + 4 cahiers in-fol., 9, 12, 12 et 18 feuillets, papier.

Comptes de l'ordinaire (exercice 1720), présentés par le sieur Delépine, arrêtés en 1722, 1723 et 1724. - Pièces justificatives : quittance notariée délivrée par M. Psalmet Faulte à M. Pierre de Gains, syndic du clergé, de 41.000 livres pour le montant de la finance principale et augmentation de gages de la charge de contrôleur ancien des décimes, supprimée par arrêt du Conseil du 26 oct. 1719. - Quittances des impositions du diocèse, délivrées par messire François Ogier, receveur général du clergé, contresignées par les agents généraux du clergé. - Comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire de l'exercice 1721 et pièces justificatives ; comptes vus et arrêtés aux trois fois différentes par les membres de la chambre ecclésiastique en 1722, 1723 et 1724.

2 G 81

Comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire de l'exercice 1722, comptes de l'exercice 1723. 1722-1724

130 pièces + 5 cahiers in-fol. et in-4° 6, 10, 10, 12 et 12 feuillets, papier.

Comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire (exercice 1722), arrêtés en 1724, Et. Delépine étant commis à la recette. Total des décimes ordinaires : 46.616 livres ; des impositions extraordinaires : 54.686 livres - Dépenses de l'extraordinaire : Chapitre I. Rentes aux créanciers du diocèse : M. l'abbé de Thésut, 20.000 livres ; M. de Vastan, 6.666 livres 13 s. 4 d. ; M. Aviat, 12.333 livres 6 s. 8 d. ; Mme la Présidente de Maupeou, 4.000 livres ; M. Douyat, 1.000 livres Chapitre II. Taxations de 3 deniers par livre pour le comptable. Chapitre III. Epices et façon du compte. Chapitre IV. Modérations et décharges accordées par la chambre. - Pièces justificatives des dits comptes. - Comptes de l'exercice 1723, arrêtés en 1724. - Liste des personnes et établissements ayant des rentes constituées sur le clergé du diocèse de Limoges et dont les quittances se retrouvent d'année en année : religieuses de la Visitation ; - religieuses de la Providence ; - sœur de Saint-Alexis ; - religieuses déchaussées de Sainte-Claire ; - hôpital général de Limoges ; - hôpital d'Uzerche ; - Mme la marquise de Vastan.

2 G 82

Comptes de 1710.

10 pièces + 2 cahiers petit in-fol., 8, et 3 7 feuillets (1 impr.), papier.

Délibération de l'assemblée générale du clergé de France du 17 juin 1710 : commission donnée à Mgr l'évêque du Digne et à M. l'abbé Begon, doyen de La Rochelle, pour l'audition et l'apurement des comptes des receveurs de Limoges, de 1698 à 1709, et le nouveau département des impositions de ce diocèse. - Arrêt du Conseil approuvant cette délibération :15 juillet. - Enregistrement au greffe de la Chambre ecclésiastique de Limoges des susdits arrêts et délibérations :24 sept. 1710. - Procès-verbal d'exécution de la commission (23 sept.-24 nov. 1710) et mémoire à l'assemblée générale du clergé sur le même sujet. - Ordonnance de Mgr Henri Puget, évêque de Digne, portant contrainte par corps contre les receveurs des décimes pour les forcer à rendre leurs comptes :4 oct. 1710. - Soumission faite par MM. Martial Descordes, receveur triennal ; Martial Baillot, receveur alternatif, et Pierre Croizier, commis à la recette pour le receveur ancien, au sujet des arrérages des impositions du diocèse de Limoges des exercices 1707, 1708 et 1709, dus à M. Crozat, receveur général du clergé de France (2 nov. 1710, sceau de Mgr l'évêque de Limoges, Antoine de Charpin de Genestine). - Nouveau règlement pour les receveurs des décimes (24 novembre 1710).

2 G 83

Emprunts. 1685-1771

3 pièces, parchemin ; 73 pièces + 5 cahiers petit in-fol., 5, 6, 10, 11 et 12 feuillets, papier.

Contrats de constitution de rentes sur le clergé du diocèse en faveur des particuliers, couvents et autres établissements ci-dessous dénommés : messire Joachim de La Chétardie, brigadier des armées du roi (1698) ; - petit couvent de Sainte-Claire de Limoges (1685-1688) ; - religieuses hospitalières de Saint-Alexis (1688-1771) ; - dames de la Visitation de Limoges (1695) ; - religieuses de la Providence (1698) ; - Léonard Lymousin, greffier en chef au bureau des finances (1701), etc. = Contrats de remboursement des capitaux (1689-1714). - Emprunt de 300.000 livres fait en 1720 par le diocèse à M. l'abbé de Thésut, conseiller d'Etat ordinaire, abbé des abbayes de Saint-Père de Chartres, Saint-Martin de Pontoise et de Moutier-Saint- Jean ; pièces relatives au remboursement de cet emprunt (1720-1723). - Arrêts du Conseil relatifs au remboursement des rentes dues par le clergé (1721-1723). - Transaction passée le 28 sept. 1725 entre Mgr de La Rocheaymon, suffragant de Limoges, évêque de Sarepte, et plusieurs créanciers du diocèse, portant réduction de leurs rentes ; - procuration de la chambre ecclésiastique en faveur du dit évêque.

2 G 84

Comptes de l'emprunt de 1720. 1713-1724

31 pièces, parchemin (24 impr.) ; 44 pièces + 2 cahiers in-fol. et in-4°, 11 et 17 feuillets, papier.

Comptes de l'emprunt de 1720 destiné à rembourser les sommes empruntées par le clergé du diocèse, tant à Paris qu'à Chartres, présentés à la Chambre ecclésiastique par le sr Delépine, receveur ; arrêté en 1723 et 1724. - Recettes : Chap. I. Sommes empruntées par M. Baillet, curé de Saint-Michel-des- Lions, en vertu de la procuration de la Chambre ecclésiastique à MM. l'abbé de Thésut, de Vastan, la présidente de Maupéou, Douyat, intendant à Moulins, et Aviat, bourgeois de Paris ; total : 660.000 livres - Chap. II. Sommes empruntées par le sr Delépine, également fondé de procuration de la Chambre ecclésiastique, à la famille de Vassan : 132.000 livres - Pièces justificatives du dit compte : titres de constitution de rentes et titres de remboursement. - Grosses des rentes constituées au profit de divers habitants de Chartres en 1743 au denier 20, réduites au denier 24 en 1718 et remboursées en 1720. - Grosses des 30.500 livres empruntées à Chartres en 1718 au denier 24 pour rembourser pareille somme au denier 20 et remboursées elles-mêmes en 1720. - Dépenses : Chap. I. Remboursements faits aux créanciers du clergé sur le rachat de la subvention et dixième, autres que ceux remboursés par le sr du Breuil, savoir : dme Marie-Antoinette de Barberie de Saint-Contest, épouse séparée du sr de La Serre : Henri Massanes et dlle Geneviève Périchon, sa femme ; Antoine Périnelle ; l'église de Villiers-sur-Marne ; Louis Périnelle, Marie de l'Isle, Anne Pinon, dlles des Grosselières, Louis Geoffroy, Mme Marie Menayet, ve de Claude Dubost, dlle Anne Barberie de Saint-Contest ; Claude Godefroy, avocat cessionnaire de dme Marthe-Clémence de Bailleul, ve de Guillaume de Courchamps : dlle Jeanne Poisson de Souzy ; dlle Marie Poisson de Guygneraye ; Me Philibert Laurenchet ; les religieuses Ursulines de Noyon. - Chap. II. Remboursements faits par le sr du Breuil aux créanciers du clergé de Limoges ci-après : Louis Macé, secrétaire du roi ; dlles Anne et Françoise Guilbert ; Me Jean-Laurent de Legalis, Me Philippe-Constantin Trobat, Marguerite Crestais, ve Muly : J.-B. Pingré, Charles de Fosse, Jacques Fauveau, Jean-Charles-Bernard Langlois de Bonnal, Etienne de Nouette, François Boschet, Marie-Elisabeth Langlois, ve de M. Nicolas Le Camus ; Marin Vauclèves, Jean Leroy de Montcontour, Mathurin

Frassier, Pierre Louvart, Pierre Sallé, Gabriel de Montenay de Sourdeval, Antoine Subtil et dme Marie Doujat, son épouse. - Chap. III : Remboursements à divers créanciers demeurant en la ville de Chartres. - Chap. IV. Sommes payées à M. Ogier, receveur général, pour le rachat du don gratuit de 1715. - Chap. V. Sommes consignées pour les créanciers qui n'ont pas voulu recevoir leur remboursement des rentes constituées pour le rachat de la subvention et dixième, et pour les rentes créées pour le remboursement des offices. - Ch. VI. Remboursement au sr du Breuil des sommes par lui envoyées dans le diocèse pour rembourser les rentes qui y étaient dues. - Chap. VII. Sommes remboursées aux créanciers du clergé sur les offices de receveurs des décimes. - Chap. IX Frais et dépenses du comptable au sujet de l'emprunt.

2 G 85

Emprunts. 1781-1786

2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

Quittances des arrérages du premier semestre de 1786 sur l'emprunt contracté par le clergé du diocèse de Limoges en 1781 et 1782.

2 G 86

Procédure contre le sieur Delépine. 1713-1729

136 pièces + 2 cahiers in-fol. et in-4°, 6 et 7 feuillets, papier.

Procédures faites par la chambre ecclésiastique pour contraindre le sieur Etienne Delépine, conseiller du roi, receveur des décimes, à rendre compte et à payer les reliquats de ses comptes.

2 G 87

Emprunt de 1720 (2e dossier, suite). 1682-1728

4 pièces, parchemin ; 96 pièces + 1 cahier in-8°, 7 feuillets, papier.

Compte des 143 501 l. l s. 1 d. envoyés à Limoges par le sieur Dubreuil, pour le remboursement des créanciers du diocèse en exécution de l'arrêt du Conseil du 26 octobre 1719. - Pièces justificatives depuis 1682 : titres de constitution de rentes, actes de cession, quittances de remboursement des particuliers ci-après, résidant tous dans le diocèse de Limoges : MM. Faulte, procureur du roi au bureau des finances et contrôleur ancien des décimes, et demoiselle Anne Romanet, veuve de Simon Faulte, et Pierre Faulte, son fils, héritiers de feu maître Simon Croisier, prêtre de la communauté de Saint-Pierre ; Jean Garat, trésorier de France à Limoges ; Jeanne Channat, veuve Paroutaud ; Martial Dorat, ancien conseiller au Présidial de Limoges ; Guillaume Dorat, bourgeois de Limoges ; Jean Desperet, bourgeois de Limoges, cessionnaire de dame Marie de Pétiot ; Martial Limousin, bourgeois, marchand de Limoges ; Jeanne Maillard, veuve de Pierre Barbou, trésorier des ponts et chaussées ; Jean Martin du Moulin-Blanc ; Pierre de Pétiot du Mas-Boucher, conseiller au Présidial et trésorier de France à Limoges ; l'abbé Martial Louis de Brossard, abbé commendataire de Beaulieu, vicaire général des évêques de Limoges et de Tulle ; Madeleine de Mensat, veuve de Antoine Rabanide, trésorier de France à Limoges ; Jean Martin d'Arluc-Delpré, conseiller du roi en sénéchaussée, siège présidial et élection de Tulle ; Michel de Boisse de Murat, prêtre de la Mission de Limoges ; Léonard Buisson et Léonard Limousin, greffier en chef du bureau de finances de Limoges, héritiers de feu Léonard Romanet, en son vivant prieur de Montgibaud ; François Chassigne, ancien élu en l'élection de Limoges.

2 G 88

Procès-verbaux et pièces justificatives. 1714-1727

9 pièces, parchemin ; 103 pièces + 3 cahiers petit in-fol., 6, 7 et 7 feuillets, (3 impr.), papier.

Procès-verbal de l'apurement des comptes de M. Delépine, commis à la recette des décimes du diocèse de Limoges, années 1714 à 1723 inclusivement, par MM. les députés de la chambre ecclésiastique : La Roche-Aymon, vicaire général, sans approuver la gestion de la chambre ecclésiastique jusqu'à ce jour, n'en étant pas alors ; David, aux mêmes protestations que M. l'abbé de La Roche-Aymon ; de Douhet du Puy-Molinier ; de Gains, syndic : 20 septembre 1724. - Pièces justificatives complémentaires des comptes de gestion des années 1714 à 1723, produites à l'appui de l'apurement définitif des dits comptes ; titres de constitution de rentes et de remboursement ; quittances de la recette générale pour les impositions du diocèse. - Etat des modérations qui n'ont point été comprises dans les comptes parce que ceux qui les avaient obtenus n'ont pas payé ou n'ont rapporté leurs ordonnances qu'après la reddition et apurement des dits comptes, ordonnance de remise et de modération, etc. - Etats mensuels des recettes et dépenses, depuis octobre 1725 jusqu'à novembre 1726. - Etat sommaire des recettes et dépenses de la gestion de 1726, arrêté le 26 avril 1727. - Pièces de procédure devant la Chambre ecclésiastique de Limoges et le Bureau provincial de Bourges au sujet de la remise par le sieur Delépine au sieur Boyer de Bret, des sommes perçues au compte du diocèse comme receveur des décimes.

2 G 89

Arrérages des exercices de M. Delépine (1714-1726). 1714-1733

172 pièces + 14 cahiers petit in-fol. et in-4°, 5, 6, 6, 8, 8, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 15, 16 et 20 feuillets, papier.

Transaction entre le clergé du diocèse de Limoges et le sieur Delépine, 20 août 1729. Pour se libérer envers le diocèse des 72 472 l. 8 s. 1 d., dont il a été reconnu débiteur par suite de l'arrêté de ses comptes, le sieur Delépine fait donner quittance au diocèse par la marquise de Vastan d'une rente de 800 l. au capital de 40 000 l., constituée sur le clergé de Limoges, et abandonne le montant des arrérages qui lui sont dus. - Etat des papiers et diligences remises au syndic général du clergé par le sieur Delépine en exécution de la transaction précédente. - Etats par archiprêtres des bénéficiers qui doivent des arrérages au sieur Delépine, 1731 et ss. - Ordonnances de la chambre ecclésiastique accordant des remises et des modérations sur ces arrérages. - Récépissés d'huissiers.

2 G 90

Arrérages des exercices du sieur Delépine. 1732-1738

Registre in-fol., 142 feuillets, papier.

Compte général de la recette et dépense faite par les sieurs Boyer et Boyer de Bret, receveurs des décimes du diocèse de Limoges, concernant les arrérages des exercices du sieur Delépine, ancien receveur, par lui cédés au clergé de ce même diocèse ; arrêté par la chambre ecclésiastique le 22 novembre 1738. - Copie du traité passé entre la chambre ecclésiastique du diocèse de Limoges et Messieurs

J.-B. et Joseph Boyer frères, concernant le recouvrement des arrérages des années d'exercice du sieur Delépine : 5 juin 1732. La chambre accorde aux sieurs Boyer un droit de 4 sols pour livre sur les dits arrérages recouverts ou à recouvrer, moyennant quoi ils n'auront aucun recours contre le clergé pour le remboursement des frais faits par eux dans le recouvrement.

- 2 G 91 Procédures entre le syndic du clergé et les receveurs et contrôleurs des décimes. 1631-1723
- 2 G 92-191 Comptabilité annuelle : comptes de gestion et pièces justificatives. 1713-1789
- 2 G 92 Gestion de l'année 1727. 1727
- Registre petit in-fol., 81 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.
- 2 G 93 Gestion de l'année 1727. 1727-1733
- Petit in-fol., 31 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 6 septembre 1733.
- 2 G 94 Gestion de l'année 1727. 1727-1733
- 1 pièce, parchemin ; 122 pièces, papier.
- Gestion de 1727 : pièces justificatives.
- 2 G 95 Gestion de l'année 1728. 1728
- Registre petit in-fol., 64 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.
- 2 G 96 Gestion de l'année 1728. 1728-1733
- Petit in-fol., 36 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 6 septembre 1733.

- 2 G 97 Gestion de l'année 1728 : pièces justificatives. 1728
- 1 pièce, parchemin ; 110 pièces + 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier.
- Quittances délivrées au sieur Boyer, receveur des décimes, par François Ollivier de Sénozan, intendant général des affaires temporelles du clergé de France, pour le paiement des différents termes du don gratuit de 5 millions accordé au roi par le clergé en J 726. - Quittances pour le paiement d'arrérages de rentes et remboursement de capitaux. - Quittances d'appointements de M. Delsant, commis du clergé à raison de 600 livres par an. - Ordonnances de la Chambre ecclésiastique portant modération de décimes ; composition de cette chambre en 1728 : Antoine de Charpin de Genétines, évêque de Limoges ; de Douhet du Puy Molinier, Ardant du Pic, de Pétiot de la Mothe, chanoine de Saint-Martial, de Fournerie, de Gains, syndic. - Parties prenantes aux dépenses : sœur C. de l'Incarnation ; sœur Michelon, supérieure des Ursulines de Limoges ; sœur Saint-Chrysostome, supérieure des dames religieuses de la Providence de Limoges ; sœur Catherine de la Nativité, supérieure des religieuses du petit couvent de Sainte-Claire de Limoges ; sœur Marie Catherine Benoît, supérieure des religieuses du monastère de la Visitation-Sainte-Marie de Limoges.
- 2 G 98 Gestion de l'année 1729. 1729
- Petit in-fol., 72 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes
- 2 G 99 Gestion de l'année 1729. 1729-1733
- Petit in-fol., 37 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 6 septembre 1733.
- 2 G 100 Gestion de l'année 1729. 1729
- 2 pièces, parchemin ; 153 pièces + 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier.
- Gestion de 1729 : pièces justificatives.
- 2 G 101 Gestion de l'année 1730. 1730
- Petit in-fol., 39 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.
- 2 G 102 Gestion de l'année 1730. 1730-1737

Petit in-fol., 35 feuillets, papier.

Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 23 janvier 1737

2 G 103

Gestion de l'année 1730. 1730-1737

Pièces justificatives : quittances diverses. - Honoraires du syndic de la Chambre ecclésiastique : 300 l. par an ; de Gains, syndic en 1730. - Epices du département du don gratuit en 1730 ; 300 l. à répartir, à raison de 50 l. chacun, entre les membres du bureau ayant assisté à ce département : Ardant du Pic ; de Douhet du Puy-Molinier, chanoine de l'église de Limoges ; de Pétiot de la Mothe ; Romanet, théologal de Saint-Martial ; de Gains, chanoine de la cathédrale, syndic. - (Pièces plus anciennes à l'appui).

2 G 104

Gestion de l'année 1731. 1731-1737

Petit in-fol., 33 feuillets. papier.

Compte des frais de gestion de la dite année 1731, arrêté le 23 janvier 1737.

2 G 105

Gestion de l'année 1731. 1730-1737

122 pièces, papier.

Pièces justificatives : quittances et mandats, classés par catégories. - Frais communs du diocèse : Mandat de 24 l. au nom de M. Baubiat, brigadier de la maréchaussée de Limoges, pour paiement des six cavaliers employés par ordre de Mgr l'évêque de Limoges, le jour du synode, le 5 avril 1731. - Mandat de 188 l. pour secours accordé à la ville, par le clergé de Limoges, pour achat de pompes à incendie. - Arrérages d'honoraires dus à raison de 100 l. par an aux membres de la Chambre ecclésiastique depuis la Saint-Jean 1728, payés en 1731, à : Pierre de Gains, prêtre, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale ; Antoine de Douhet du Puy-Molinier, chanoine, ancien conseiller, démissionnaire depuis le 15 novembre 1730 ; Pierre Ardant du Pic ; J.-B.. Pétiot de la Mothe, chanoines de la cathédrale ; Jean David et Pierre Romanet, chanoines de l'église collégiale Saint-Martial, tous conseillers au bureau diocésain. - Honoraires du syndic du bureau : Marchandon, à raison de 300 l. par an, à dater du 29 novembre 1730, jour de sa nomination provisionnelle par Mgr l'évêque. - Honoraires dus à la Chambre ecclésiastique pour les vocations et arrêtés du département de 1731 : 100 l. à chaque membre présent : Benjamin, évêque de Limoges ; de Gains ; de la Mothe ; de Rameru, curé de Beaune, conseillers ; Marchandon, syndic. - Honoraires de Messieurs les députés au bureau diocésain par les divers archiprêtres pour leurs vacations au département des décimes de l'année 1732, à raison de 8 livres par jour. Députés : 1° archiprêtre de Nontron : M. Teulier, archiprêtre de Nontron et curé d'Oradour-sur-Vayres ; 2° archiprêtre de Saint-Paul : de la Biche, curé de Bujaleuf, et Fraisseix, curé de Saint-Léonard ; 3° archiprêtre de La Porcherie : de la Tour, ancien archiprêtre de La Porcherie, et Affieux, curé de Treignat ; 4° archiprêtre de Bénévent : Jupille, curé du Bourg-de-Salagnac, et Rondeau de La Plaigne, prieur-curé de Saint- Eloi ; 5° archiprêtre du Vigeois : Pierre Veyrier, curé de Troche ; 6° archiprêtre de Brive : de la Roche, curé de Saint-Sornin (sic) de Brive ; 7° archiprêtre de Lubersac : Guindre, archiprêtre, curé de Segonzac.

- 2 G 106 Gestion de l'année 1732. 1732-1737
- Petit in-fol., 37 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 23 janvier 1737.
-
- 2 G 107 Gestion de l'année 1732 : pièces justificatives. 1731-1737
- 1 pièce, parchemin ; 152 pièces, papier.
- Quittances pour arrérages de rentes dues par le clergé : aux dames religieuses de la Visitation de Limoges ; - aux religieuses de Sainte-Claire ; - aux religieuses de la Providence ; - aux religieuses de Sainte-Ursule ; - aux sœurs de Saint-Alexis ; - à l'Hôpital général ; - aux Carmes déchaussés, signées par les supérieurs ou syndics de ces différentes maisons. - Quittances pour les termes échus des pensions de 120 l. faites par le clergé aux prêtres infirmes. - Mandements de la Chambre ecclésiastique en faveur de MM. les députés des différents archiprêtres du diocèse de Limoges pour leurs vacations au département des impositions de 1733 ; - liste des députés présents au département. - Quittances de la part afférente au diocèse de Limoges dans les impositions générales du clergé de France, pour les différents termes de l'année 1732.
-
- 2 G 108 Gestion de l'année 1733. 1733-1737
- Petit in-fol., 32 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 23 janvier 1737.
-
- 2 G 109 Gestion de l'année 1733. 1733-1737
- 135 pièces, papier.
- Pièces justificatives : quittances et mandats relatifs à diverses affaires. - Mandats de 908 l. pour suppléments de pensions qu'il a fallu fournir au sieur Lessennes, curé de la paroisse du Vigen, et au sieur Salviat, chanoine du chapitre de Brive, tous deux exilés hors du diocèse de Limoges par lettres de cachet de Sa Majesté, afin d'empêcher l'effet de la contagion de leurs mauvaises doctrines. - Mandat de 375 l. en faveur de l'évêque de Limoges, pour les frais du voyage de la députation de ce prélat à l'assemblée provinciale de Bourges, le 12 janv. 1733, pour y procéder à la nomination des députés de l'assemblée générale et extraordinaire du clergé de France, qui se tiendra à Paris le 20 février 1734 ; - item, au sr de La Mothe, chanoine de l'église cathédrale et député à l'assemblée provinciale, 250 l. ; - item, 50 l. pour frais d'expédition et de contrôle du contrat passé entre le clergé et le sr Barbou, imprimeur, à l'occasion du bréviaire qu'il s'est obligé d'imprimer pour l'usage de ce diocèse. - Mandat de 728 l. 15 s. pour frais de voiture de 6 625 l. pesant de livres conduits de Rouen à Limoges pour le service spirituel du clergé de ce diocèse, conformément au traité passé entre la chambre ecclésiastique de Limoges et le sr Marie, receveur des décimes à Rouen : 1 800 l. pour premier paiement de ce traité.
-
- 2 G 110 Gestion de l'année 1734. 1734

- Petit in-fol., 61 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.
- 2 G 111 Gestion de l'année 1734. 1734
- Petit in-fol., 32 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 24 janvier 1737.
- 2 G 112 Gestion de l'année 1734. 1734-1737
- 3 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier.
- Pièces justificatives.
- 2 G 113* Gestion de l'année 1735. 1735
- Petit in-fol., 87 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.
- 2 G 114 Gestion de l'année 1735. 1735-1737
- Petit in-fol., 29 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 24 janvier 1737.
- 2 G 115 Gestion de l'année 1735. 1735-1737
- 5 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier.
- Pièces justificatives.
- 2 G 116 Gestion de l'année 1736. 1736-1737
- Petit in-fol., 36 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 28 octobre 1737.
- 2 G 117 Gestion de l'année 1736. 1736-1737

1 pièce, parchemin ; 98 pièces, papier.

Pièces justificatives du compte des recettes et dépenses : quittances et mandements divers, - Mandat de 82 l. 16 s. pour paiement du droit de contrôle du traité passé entre le clergé et le sr et dame Barbou, imprimeur, à l'occasion du nouveau missel pour l'usage du diocèse. - Quittances d'huissiers pour leurs appointements et les journées de leurs assistants. - Appointements des huissiers, chacun 800 l. par an.

2 G 118

Gestion de l'année 1737. 1737-1738

Petit in-fol., 28 feuillets, papier.

Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 10 août 1738.

2 G 119

Gestion de l'année 1737. 1737-1738

107 pièces, papier.

Pièces justificatives du compte des recettes et dépenses. - Quittances diverses sur mandements délivrés par la chambre ecclésiastique ; - quittances pour les pensions de 120 l. accordées par le clergé aux prêtres infirmes : Ratineau, Nouzerines. - Pensions de 2 035 l. faites par le clergé du diocèse au séminaire de Limoges ; - quittances signées de Laval, prêtre, économiste du séminaire.

2 G 120

Gestion de l'année 1738. 1733

Petit in-fol., 46 feuillets, papier.

Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

2 G 121

Gestion de l'année 1738. 1738-1739

Petit in-fol., 20 feuillets, papier.

Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 1er août 1739.

2 G 122

Gestion de l'année 1738. 1738-1739

103 pièces, papier.

Pièces justificatives : quittances sur mandements du bureau. - Etat des sommes reçues et payées par Mgr l'évêque depuis Pâques 1734 pour les sieurs Veyrier et Lessennes, exilés du diocèse par lettre de cachet pour empêcher la contagion de leurs mauvaises doctrines ; règlement de ce compte entre la chambre ecclésiastique et l'évêque. - Secours de 1 500 l. accordé par la chambre ecclésiastique pour être employé au soulagement des pauvres mendiants des diverses paroisses du diocèse, actuellement répandus au nombre de plus de 2

200 à Limoges, où ils souffrent extrêmement de la misère générale causée par le prix excessif des grains : 10 juin 1739.

- 2 G 123 Gestion de l'année 1739. 1739
- Petit in-fol., 68 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret. receveur des décimes.
- 2 G 124 Gestion de l'année 1739. 1739-1741
- In-4o, 23 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 28 janvier 1741.
- 2 G 125 Gestion de l'année 1739. 1713-1741
- 1 pièce + 1 cah. in-4°, 6 feuillets, parchemin ; 101 pièces, papier.
- Pièces justificatives : mandements de la chambre ecclésiastique et quittances des parties prenantes ; copies de contrats. - Mandement de 375 l. en faveur de Mgr l'évêque pour frais de voyage de sa députation, à l'assemblée provinciale convoquée à Bourges, le 28 avril 1740, pour y procéder à la nomination des députés à l'assemblée générale du clergé de France, indiquée à Paris au 25 mai 1740. - Mandement de 250 l. en faveur de M. Segond, chanoine de Saint-Martial, également député à l'assemblée provinciale de Bourges. - Contrat de constitution d'une rente de 5 000 l. au capital de 100 000 l. sur le clergé du diocèse de Limoges, en faveur de Pierre Crozat, écuyer : 5 novembre 1713. - Transaction intervenue, le 7 septembre 1739, après un long procès, entre la Chambre ecclésiastique du diocèse et le sieur Crozat, dans laquelle le sieur Crozat consent à réduire à la somme de 30 000 l. seulement ses demandes en remboursement et paiement des arrérages de la susdite rente de 5 000 l. ; sur laquelle somme de 30 000 l. le sieur Crozat reçoit 10 000 l. en espèces, et abandonne au diocèse les 20 000 l. restantes pour fonder une rente de 1 000 l. qui sera distribuée aux pauvres curés, bénéficiaires et ecclésiastiques, hors d'état de remplir leurs fonctions et dans le besoin, suivant la répartition faite entre eux, le 1er janvier de chaque année, par Mgr l'évêque de Limoges et les membres de la chambre ecclésiastique.
- 2 G 126 Gestion de l'année 1740. 1740
- Petit in-fol., 71 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Broyer de Bret, receveur des décimes.
- 2 G 127 Gestion de l'année 1740. 1740-1742
- In-4°, 22 feuillets, papier.

Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 7 janvier 1742.

2 G 128

Gestion de l'année 1740. 1740-1742

1 pièce, parchemin : 99 pièces, papier.

Pièces justificatives de ce compte : quittances des parties ; mandements de la chambre. - Quittance de 100 l. pour le loyer de la chambre où se tient le bureau diocésain, délivrée par Garnier, sous-chantre, chanoine et trésorier du chapitre de Limoges. - Premier état de répartition de la rente de 1 000 l., fondée par le sieur Crozat : quittances des prêtres figurant sur l'état de répartition.

2 G 129

Gestion de l'année 1741. 1741

Petit in-fol., 33 feuillets, papier.

Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

2 G 130

Gestion de l'année 1741. 1741-1743

In-4o, 22 feuillets, papier.

Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 15 février 1743.

2 G 131

Gestion de l'année 1741. 1741-1743

94 pièces, papier.

Pièces justificatives de ce compte : frais de la députation à l'assemblée provinciale de Bourges, tenue le 13 février 1742 : 250 l. en faveur de M. l'abbé de Montesquiou, abbé de Saint-Martial, vicaire général du diocèse, député. - Vote par la chambre ecclésiastique d'une somme de 1 000 l. pour achat de cent paires de linceuls (draps), destinées uniquement aux ecclésiastiques du diocèse qui viendront faire chaque année leur retraite au séminaire : quittance de 1 000 l. délivrée par Finet, supérieur du séminaire. - Quittances pour le paiement des impositions du diocèse, délivrées par M. Balliaud de Saint-Julien, receveur général du clergé de France.

2 G 132

Gestion de l'année 1742. 1742

Petit in-fol., 31 feuillets, papier.

Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

2 G 133

Gestion de l'année 1742. 1742-1743

- In-4°, 22 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 7 août 1743.
- 2 G 134 Gestion de l'année 1742. 1742-1743
- 74 pièces, papier.
- Pièces justificatives : frais de port d'un ballot contenant les procès-verbaux et mémoires de l'Assemblée du clergé de France, de Paris à Limoges, expédié par M. Ravault, premier commis du clergé de France : 31 l.
- 2 G 135 Gestion de l'année 1743. 1743
- Petit in-fol., 40 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.
- 2 G 136 Gestion de l'année 1743. 1743-1744
- In-4°, 24 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 20 juillet 1744.
- 2 G 137 Gestion de l'année 1743. 1743-1744
- 102 pièces, papier.
- Pièces justificatives délivrées par : sœur Marie-Antoinette de Villoutreyx de La Judie, supérieure de la Visitation-Sainte-Marie, de Limoges ; - sœur Marie-Anne du Saint-Sacrement, supérieure du petit couvent de Sainte-Claire, de Limoges ; - sœur du Saint-Esprit, supérieure de la Providence ; - sœur Saint-Louis Texandier, supérieure de Sainte-Ursule ; - sœur de Saint-François Thévenin, supérieure de la communauté de Saint-Alexis, etc.
- 2 G 138 Gestion de l'année 1744. 1744
- Petit in-fol., 37 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.
- 2 G 139 Gestion de l'année 1744. 1744-1745
- In-4°, 21 feuillets, papier.

Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 3 août 1745.

2 G 140

Gestion de l'année 1744. 1744-1745

97 pièces, papier.

Pièces justificatives : frais de voyage des députés à l'assemblée provinciale de Bourges, tenue le 10 août 1744 ; Mgr l'évêque de Limoges, 3 75 l. ; M. l'abbé d'Argentré, 250 l. - Mémoire des impressions fournies par M. Dalesme, imprimeur du clergé, pendant l'année 1745, pour le service des affaires temporelles du clergé du diocèse de Limoges. - Frais communs de l'assemblée du clergé de 1745. - Recette extraordinaire de 3 296 l., produit du greffe des insinuations ecclésiastiques pendant l'année 1744.

2 G 141

Gestion de l'année 1745. 1745

Petit in-fol., 33 feuillets, papier.

Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

2 G 142

Gestion de l'année 1745. 1745-1746

Petit in-fol., 17 feuillets, papier.

Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 12 novembre 1746.

2 G 143

Gestion de l'année 1745. 1745-1746

97 pièces, papier.

Pièces justificatives : quittances pour une année de gages du sr Bardi, greffier de la chambre, 100 l. : - pour une année de gages du sr Tanchon, procureur du clergé, 100 l. - Etat des impressions fournies au secrétariat de l'évêché, par le sr Dalesme, année par année, de 1740 à 1746 ; - listes des mandements épiscopaux publiés à cette époque.

2 G 144

Gestion de l'année 1746.

Petit in fol., 35 feuillets, papier.

Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

2 G 145

Gestion de l'année 1746. 1746-1748

Petit in-fol., 16 feuillets, papier.

Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 20 janvier 1748.

2 G 146

Gestion de l'année 1746. 1746-1748

100 pièces, papier.

Payements d'arrérages de rentes du denier 50 : à divers couvents de la ville de Limoges au mois de janvier 1747 ; - aux religieuses de la Visitation-Sainte-Marie, 970 l. ; sœur Marguerite- Angélique Romanet de La Briderie, supérieure ; - aux religieuses de Sainte-Claire, 261 l. 2 s. ; sœur Léonarde de Saint-Bernardin, supérieure ; - aux dames religieuses de la Providence, 872 l. 9 s. 4 d. ; sœur du Saint-Esprit, supérieure ; - aux Ursulines, 861 l. 1 s. ; sœur Saint-Louis Texandier, supérieure ; - aux religieuses de Saint-Alexis, 60 l. ; sœur Elisabeth David, supérieure ; - à l'hôpital général, 1 200 l. ; quittance signée de tous les administrateurs ; - aux frères Carmes déchaussés, 10 l. ; frère Martin de Saint-Augustin, syndic.

2 G 147

Gestion de l'année 1747. 1747

Petit in-fol., 31 feuillets, papier.

Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. Boyer de Bret, receveur des décimes.

2 G 148

Gestion de l'année 1747. 1747-1749

Petit in-fol., 16 feuillets, papier.

Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 6 février 1749.

2 G 149

Gestion de l'année 1747. 1747-1749

90 pièces, papier.

Pièces justificatives.

2 G 150

Gestion de l'année 1766. 1766

Petit in-fol., 22 feuillets, papier.

Compte de gestion rendu aux membres de la chambre ecclésiastique par M. François-Clément Dechez, receveur des décimes.

2 G 151

Gestion de l'année 1766. 1766-1768

In-4°, 11 feuillets, papier.

- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 3 février 1768.
- 2 G 152 Gestion de l'année 1766. 1766-1768
- 113 pièces, papier.
- Pièces justificatives.
- 2 G 153 Gestion de l'année 1767. 1767
- Cahier petit in-fol., 21 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. François-Clément Dechez, receveur des décimes.
- 2 G 154 Gestion de l'année 1767. 1767-1768
- Cahier in-4°, 11 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 21 décembre 1768.
- 2 G 155 Gestion de l'année 1767 : pièces justificatives. 1767-1768
- 105 pièces, papier.
- Mandements de la Chambre, quittances des parties. - Quittances de la pension de 300 livres de M. Texier, prêtre du diocèse, détenu au couvent des Cordeliers de Boisféru, en vertu d'une lettre de cachet ; - item, pour Trarieux, prêtre détenu au couvent des Cordeliers de Limoges, suivant quittances du P. Arbonneau, gardien.
- 2 G 156 Gestion de l'année 1768. 1768-1770
- Cahier in-4°, 12 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 1er février 1770.
- 2 G 157 Gestion de l'année 1768. 1768-1770
- 115 pièces, papier.
- Pièces justificatives du compte des recettes et des dépenses : mandements de la Chambre et quittance des parties.
- 2 G 158 Gestion de l'année 1770. 1770

- Cahier petit in-fol., 26 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.
- 2 G 159 Gestion de l'année 1770. 1770-1772
- Cahier in-4°, 12 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 10 février 1772.
- 2 G 160 Gestion de l'année 1770. 1770-1772
- 114 pièces, papier.
- Pièces justificatives.
- 2 G 161 Gestion de l'année 1771. 1771
- Cahier petit in-fol., 23 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.
- 2 G 162 Gestion de l'année 1771. 1771-1773
- Cahier in-4°, 11 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 28 janvier 1773.
- 2 G 163 Gestion de l'année 1771. 1771-1777
- 124 pièces, papier.
- Gestion de 1771 : pièces justificatives.
- 2 G 164 Gestion de l'année 1772. 1772
- Cahier petit in-fol., 25 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.
- 2 G 165 Gestion de l'année 1772. 1772-1774

152 pièces + 2 cahiers in-8o, 6 et 6 feuillets, papier.

Pièces justificatives.

2 G 166

Gestion de l'année 1773. 1773

Cahier petit in-fol., 23 feuillets, papier.

Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.

2 G 167

Gestion de l'année 1773. 1773-1775

Cahier in-4°, 10 feuillets, papier.

Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 6 février 1775.

2 G 168

Gestion de l'année 1773. 1773-1775

126 pièces, papier.

Pièces justificatives : mandements de la Chambre ; quittances des parties prenantes. - Remboursement d'une somme de 600 l. fait au clergé du diocèse, le 7 janvier 1774, par M. Plazias, principal du collège et petit séminaire de Laval-Magnac (sic), à compte sur celle de 4 000 l. ci-devant prêtée par la Chambre ecclésiastique à M. Girard, supérieur du séminaire de Limoges, pour faciliter la construction des bâtiments du petit séminaire de Laval-Magnac. Laquelle dite somme de 600 l. fait un second paiement sur les dits 4 000 l., un premier paiement de 500 l. ayant été fait et porté en recette en l'année 1770.

2 G 169

Gestion de l'année 1774. 1774

Cahier petit in-fol., 24 feuillets, papier.

Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.

2 G 170

Gestion de l'année 1774. 1774-1776

Cahier in-4°, 9 feuillets, papier.

Comptes des frais de gestion de la dite année, arrêté le 11 mars 1776.

2 G 171

Gestion de l'année 1774. 1774-1776

155 pièces, papier.

- Pièces justificatives.
- 2 G 172 Gestion de l'année 1775. 1775
- Cahier petit in-fol., 22 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.
- 2 G 173 Gestion de l'année 1775. 1775-1777
- Cahier in-4°, 10 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 20 mars 1777.
- 2 G 174 Gestion de l'année 1775. 1727-1789
- 124 pièces, papier.
- Pièces justificatives.
- 2 G 175 Gestion de l'année 1776. 1776
- Cahier petit in-fol., 23 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.
- 2 G 176 Gestion de l'année 1776. 1776-1777
- Cahier in-4°, 10 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 22 décembre 1777.
- 2 G 177 Gestion de l'année 1776. 1776-1777
- 134 pièces, papier.
- Pièces justificatives.
- 2 G 178 Gestion de l'année 1777. 1777
- Cahier petit in-fol., 22 feuillets, papier.

Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.

- 2 G 179 Gestion de l'année 1777. 1777-1778
- Cahier in-4°, 10 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 31 décembre 1778.
- 2 G 180 Gestion de l'année 1777. 1777-1778
- 115 pièces, papier.
- Pièces justificatives.
- 2 G 181 Gestion de l'année 1784. 1784
- Cahier petit in-fol., 25 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.
- 2 G 182 Gestion de l'année 1784. 1784-1786
- Cahier in-4°, 8 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 20 février 1786.
- 2 G 183 Gestion de l'année 1784. 1784-1786
- 131 pièces, papier.
- Pièces justificatives.
- 2 G 184 Gestion de l'année 1785. 1785
- Cahier petit in-fol., 15 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Sallé, receveur des décimes.
- 2 G 185 Gestion de l'année 1785. 1785-1787
- Cahier in-4°, 7 feuillets, papier.

Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 26 février 1787.

- 2 G 186 Gestion de l'année 1785. 1785-1787
- 148 pièces, papier.
- Pièces justificatives.
- 2 G 187 Gestion de l'année 1786. 1786
- Cahier petit in-fol., 15 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Léonard Dalesme, ingénieur des ponts et chaussées, comme fondé de procuration de Mad. Catherine-Gertrude Dechez, veuve et héritière de feu M. Hyacinthe Sallé.
- 2 G 188 Gestion de l'année 1786. 1786-1788
- 111 pièces, papier.
- Pièces justificatives.
- 2 G 189 Gestion de l'année 1787. 1787
- Cahier petit in-fol., 12 feuillets, papier.
- Compte de gestion rendu aux membres de la Chambre ecclésiastique par M. Michel Brousseau, chargé du recouvrement des décimes.
- 2 G 190 Gestion de l'année 1787. 1788-1789
- Cahier in-4°, 5 feuillets, papier.
- Compte des frais de gestion de la dite année, arrêté le 26 février 1789.
- 2 G 191 Gestion de l'année 1787. 1787-1789
- 125 pièces, papier.
- Pièces justificatives.
- 2 G 192 Registre servant à l'enregistrement d'actes divers

1711-1718

Registre in-4°, 25 feuillets, papier.

« Le présent registre servant à enregistrer les lettres (?), consignations et autres actes... a été paraphé et cotté par premier et dernier feullet par nous Jean-Baptiste Michelon, prestre, docteur en théologie, grand archidiacre de l'église de Limoges, vicaire général, président en la Chambre... MICHELON, vicaire général. »

2 G 193

Documents divers.

1639-1789

2 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier (6 impr.)

Déclaration du roi pour la recherche, îaxe et liquidation des droits d'amortissement dus par les gens de main-morte, 1639. - Lettre de l'archevêque de Paris [à l'évêque de Limoges], pour l'exhorter de la part du roi à rembourser le capital du don gratuit accordé à Sa Majesté en 1693. Paris, 17 avril 1694. - Quittances délivrées à la Chambre ecclésiastique par divers particuliers. - Procédures entre la dite Chambre et divers particuliers : Pierre de Maleden, écuyer, sieur de La Chabanne, et Charles de Maleden, sieur de La Pouyade, etc., 1716-22 ; - le curé de Condat-lez-Limoges, 1732. - Déclaration de revenu faite à l'Assemblée générale du clergé par M. Pierre Juge, curé de Saint-Pierre-du-Queyroix, 1730. - Avis des impositions à payer, adressés par le syndic du diocèse aux bénéficiers, 1754 à 1789. - Arrêt du Conseil d'Etat relatif aux impositions de la paroisse de Saint-Maurice de Limoges, 1758. - Lettres du procureur du prieuré simple de Meymac, des curés d'Ambrugeat et de Moutier-Felletin, au syndic du clergé du diocèse, 1759 et 1784.

2 G 194

Divers : quittance de Camille Le Teiller de Louvois, bibliothécaire du roi, pour remboursement d'une rente constituée de 400 l. : quittance délivrée à J. B. Roulhac pour paiement de sa quote-part du secours extraordinaire accordé au lieu et place de la capitation ; assignation devant la Chambre ecclésiastique du syndic du chapitre cathédral pour paiement de la pension congrue due à Labrousse, vicaire du Bourg-de-Salagnac.

1702-1709

Table de correspondance

<i>Nouvelle cote</i>	Ancienne cote
<i>2 G 1</i>	
<i>2 G 2</i>	G 775
<i>2 G 3</i>	G 776
<i>2 G 4</i>	G 777
<i>2 G 5</i>	G 956
<i>2 G 6</i>	
<i>2 G 7</i>	G 778
<i>2 G 8</i>	G 779
<i>2 G 9</i>	G 780
<i>2 G 10</i>	G 781
<i>2 G 11</i>	G 782
<i>2 G 12</i>	
<i>2 G 13</i>	
<i>2 G 14</i>	G 783
<i>2 G 15</i>	
<i>2 G 16</i>	G 784
<i>2 G 17</i>	G 785
<i>2 G 18</i>	G 786
<i>2 G 19</i>	G 787
<i>2 G 20</i>	G 788
<i>2 G 21</i>	G 789
<i>2 G 22</i>	G 790
<i>2 G 23</i>	G 791
<i>2 G 24</i>	G 792
<i>2 G 25</i>	G 793
<i>2 G 26</i>	G 794
<i>2 G 27</i>	G 795
<i>2 G 28</i>	
<i>2 G 29</i>	G 796
<i>2 G 30</i>	G 797
<i>2 G 31</i>	G 798
<i>2 G 32</i>	G 799
<i>2 G 33</i>	G 800
<i>2 G 34</i>	G 801

<i>Nouvelle cote</i>	Ancienne cote
2 G 35	
2 G 36	G 802
2 G 37	G 803
2 G 38	G 804
2 G 39	G 805 et G 806
2 G 40	
2 G 41	G 807
2 G 42	G 808
2 G 43	G 809
2 G 44	G 810
2 G 45	G 811
2 G 46	G 812
2 G 47	G 813
2 G 48	G 814
2 G 49	G 815
2 G 50	G 816
2 G 51	G 817
2 G 52	G 818
2 G 53	G 819
2 G 54	G 820
2 G 55	G 821
2 G 56	G 822
2 G 57	G 823
2 G 58	G 824
2 G 59	G 825
2 G 60	
2 G 61	G 826
2 G 62	G 827
2 G 63	G 828
2 G 64	G 829
2 G 65	G 830
2 G 66	G 831
2 G 67	G 832
2 G 68	G 833
2 G 69	G 834
2 G 70	G 835
2 G 71	G 836
2 G 72	G 837
2 G 73	G 838
2 G 74	G 839
2 G 75	G 840
2 G 76	G 841

<i>Nouvelle cote</i>	Ancienne cote
<i>2 G 77</i>	G 842
<i>2 G 78</i>	G 843
<i>2 G 79</i>	G 844
<i>2 G 80</i>	G 845
<i>2 G 81</i>	G 846
<i>2 G 82</i>	G 847
<i>2 G 83</i>	G 848
<i>2 G 84</i>	G 849
<i>2 G 85</i>	G 850
<i>2 G 86</i>	G 851
<i>2 G 87</i>	G 852
<i>2 G 88</i>	G 853
<i>2 G 89</i>	G 854
<i>2 G 90</i>	G 855
<i>2 G 91</i>	
<i>2 G 92</i>	G 856
<i>2 G 93</i>	G 857
<i>2 G 94</i>	G 858
<i>2 G 95</i>	G 859
<i>2 G 96</i>	G 860
<i>2 G 97</i>	G 861
<i>2 G 98</i>	G 862
<i>2 G 99</i>	G 863
<i>2 G 100</i>	G 864
<i>2 G 101</i>	G 865
<i>2 G 102</i>	G 866
<i>2 G 103</i>	G 867
<i>2 G 104</i>	G 868
<i>2 G 105</i>	G 869
<i>2 G 106</i>	G 870
<i>2 G 107</i>	G 871
<i>2 G 108</i>	G 872
<i>2 G 109</i>	G 873
<i>2 G 110</i>	G 874
<i>2 G 111</i>	G 875
<i>2 G 112</i>	G 876
<i>2 G 113</i>	G 877
<i>2 G 114</i>	G 878
<i>2 G 115</i>	G 879
<i>2 G 116</i>	G 880
<i>2 G 117</i>	G 881
<i>2 G 118</i>	G 882

<i>Nouvelle cote</i>	Ancienne cote
<i>2 G 119</i>	G 883
<i>2 G 120</i>	G 884
<i>2 G 121</i>	G 885
<i>2 G 122</i>	G 886
<i>2 G 123</i>	G 887
<i>2 G 124</i>	G 888
<i>2 G 125</i>	G 889
<i>2 G 126</i>	G 890
<i>2 G 127</i>	G 891
<i>2 G 128</i>	G 892
<i>2 G 129</i>	G 893
<i>2 G 130</i>	G 894
<i>2 G 131</i>	G 895
<i>2 G 132</i>	G 896
<i>2 G 133</i>	G 897
<i>2 G 134</i>	G 898
<i>2 G 135</i>	G 899
<i>2 G 136</i>	G 900
<i>2 G 137</i>	G 901
<i>2 G 138</i>	G 902
<i>2 G 139</i>	G 903
<i>2 G 140</i>	G 904
<i>2 G 141</i>	G 905
<i>2 G 142</i>	G 906
<i>2 G 143</i>	G 907
<i>2 G 144</i>	G 908
<i>2 G 145</i>	G 909
<i>2 G 146</i>	G 910
<i>2 G 147</i>	G 911
<i>2 G 148</i>	G 912
<i>2 G 149</i>	G 913
<i>2 G 150</i>	G 914
<i>2 G 151</i>	G 915
<i>2 G 152</i>	G 916
<i>2 G 153</i>	G 917
<i>2 G 154</i>	G 918
<i>2 G 155</i>	G 919
<i>2 G 156</i>	G 920
<i>2 G 157</i>	G 921
<i>2 G 158</i>	G 922
<i>2 G 159</i>	G 923
<i>2 G 160</i>	G 924

<i>Nouvelle cote</i>	Ancienne cote
<i>2 G 161</i>	G 925
<i>2 G 162</i>	G 926
<i>2 G 163</i>	G 927
<i>2 G 164</i>	G 928
<i>2 G 165</i>	G 929
<i>2 G 166</i>	G 930
<i>2 G 167</i>	G 931
<i>2 G 168</i>	G 932
<i>2 G 169</i>	G 933
<i>2 G 170</i>	G 934
<i>2 G 171</i>	G 935
<i>2 G 172</i>	G 936
<i>2 G 173</i>	G 937
<i>2 G 174</i>	G 938
<i>2 G 175</i>	G 939
<i>2 G 176</i>	G 940
<i>2 G 177</i>	G 941
<i>2 G 178</i>	G 942
<i>2 G 179</i>	G 943
<i>2 G 180</i>	G 944
<i>2 G 181</i>	G 945
<i>2 G 182</i>	G 946
<i>2 G 183</i>	G 947
<i>2 G 184</i>	G 948
<i>2 G 185</i>	G 949
<i>2 G 186</i>	G 950
<i>2 G 187</i>	G 951
<i>2 G 188</i>	G 952
<i>2 G 189</i>	G 953
<i>2 G 190</i>	G 954
<i>2 G 191</i>	G 955
<i>2 G 192</i>	G 957
<i>2 G 193</i>	G 958
<i>2 G 194</i>	